



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

INF 212



**MANUEL D'EMPLOI
DE LA COMPAGNIE DE COMBAT
D'INFANTERIE**

Approuvé le : 18 mai 1999
Sous le n° 683/CDES/CREDAT/B3



Edition 1999

تم التحميل من منتديات ستار سات العربية

للمزيد زوروا موقعنا www.star7arab.com

SOMMAIRE

NOTE PRELIMINAIRE

1ère PARTIE : GENERALITES

CHAPITRE 1 : ORGANISATION ET MOYENS DE LA COMPAGNIE DE COMBAT D'INFANTERIE

- 11 . organisation.**
- 12 . forces et limites d'emploi.**

CHAPITRE 2 : EMPLOI DES MOYENS

- 21 . la section de commandement.**
- 22 . la section d'appui.**
- 23 . les sections de combat.**

CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU SOUTIEN LOGISTIQUE

- 31 . généralités.**
- 32 . les fonctions logistiques.**
- 33 . articulation des moyens.**

CHAPITRE 4 : ORGANISATION C4I

- 41 . généralités**
- 43 . perspectives d'évolution**
- 44 . organisation des réseaux radio**

2° PARTIE : L'ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE DE COMBAT D'INFANTERIE

CHAPITRE 1 : GENERALITES

- 11 . concept d'emploi.**
- 12 . cadre d'emploi.**
- 13 . la manoeuvre de la compagnie.**
- 14 . la conduite de l'action.**

CHAPITRE 2 : L'ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE DE COMBAT D'INFANTERIE.

- 21 . contexte de l'engagement.**
- 22 . les missions de la compagnie.**

CHAPITRE 3 : LA COOPERATION INTERARMES

- 31 . généralités.**
- 32 . coopération infanterie - arme blindée cavalerie.**
- 33 . coopération infanterie - génie**
- 34 . coopération infanterie - artillerie**
- 35 . coopération infanterie - ALAT**

3° PARTIE : LE COMBAT DE LA COMPAGNIE

CHAPITRE 1 : LES FORMATIONS ET LES ACTES ELEMENTAIRES

- 11. les formations.**
- 12. les actes élémentaires.**

CHAPITRE 2 : ETUDE DE LA MISSION

- 21. l'ennemi.**
- 22. le terrain.**
- 23. le milieu humain.**
- 24. les délais.**

CHAPITRE 3 : LES MISSIONS DE SURETE

- 31. généralités**
- 32. éclairer.**
- 33. mener une reconnaissance offensive.**
- 34. surveiller.**
- 35. couvrir - flanc garder.**

CHAPITRE 4 : LES MISSIONS OFFENSIVES

- 41. généralités**
- 42. prendre, préciser, maintenir le contact.**
- 43. fixer - neutraliser.**
- 44. appuyer - soutenir.**
- 45. attaquer en souplesse**
- 46. réduire - détruire.**
- 47. s'emparer de, conquérir un objectif.**
- 48. harceler.**

CHAPITRE 5 : LES MISSIONS DEFENSIVES

- 51 généralités**
- 52. recueillir**
- 53. donner un coup d'arrêt, barrer une direction.**
- 54. tenir, défendre ferme, interdire.**
- 55. freiner.**
- 56. mener une défense d'usure.**
- 57. contrôler une zone.**
- 58. rompre le contact.**

4° PARTIE : LES OPERATIONS PARTICULIERES

CHAPITRE 1 : GENERALITES

CHAPITRE 2 : LES OPERATIONS DE MAITRISE DES CRISES

21. généralités

22. principes

23. modalités d'exécution

CHAPITRE 3 : LES OPERATIONS DE DEFENSE TERRESTRE

31. principe

32. la menace

33. l'engagement de la compagnie d'infanterie

CHAPITRE 4 : LES OPERATIONS DE FRANCHISSEMENT

41. généralités

42. modalités d'exécution

CHAPITRE 5 : LE COMBAT EN ZONE URBAINE

51. généralités

52. principes

53. le combat offensif

54. le combat défensif

CHAPITRE 6 : LE COMBAT DE NUIT

61. généralités

62. conséquences sur les missions de sûreté et sur les missions offensives

63. conséquences sur les missions défensives

NOTE PRELIMINAIRE

Cette version de l'INF 212 annule et remplace l'INF 212 (Règlement d'emploi de la compagnie d'infanterie non mécanisée édition 1982) et l'INF 214 (Notice d'emploi de la compagnie mécanisée et de la compagnie de chars édition 1986).

Elle traite essentiellement des principes d'emploi de la compagnie de combat d'infanterie sans retenir d'emblée de spécificités liées aux véhicules en dotation. Cependant, il est évident que dans la conduite de la manoeuvre, le commandant d'unité doit adapter ses moyens à l'exécution de sa mission tant dans le domaine de la mobilité tactique, et donc du rythme de l'action, que dans le domaine de la puissance de feu, et donc de la mise en place des appuis internes de l'unité. Ceci ne doit cependant pas faire oublier que la finalité de la manoeuvre de l'infanterie reste le combat débarqué.

Compte tenu des évolutions en cours tant dans le domaine des structures des unités que dans celui de leurs équipements, cette version 1999 de l'INF212 n'a pas la prétention d'être exhaustive - l'emploi de la section APPUI méritant sûrement des études plus approfondies - mais de répondre à la majorité des attentes des corps de troupe, notamment mécanisés dont les structures des unités de combat viennent de subir de profondes transformations. Le mode de présentation de ce document a donc été choisi dans le but de faciliter sa mise à jour.

1ère PARTIE : GENERALITES

CHAPITRE 1 : ORGANISATION ET MOYENS DE LA COMPAGNIE DE COMBAT D'INFANTERIE

11 . organisation.

La compagnie de combat d'infanterie est constituée de cinq sections et comprend 152 combattants. Aux ordres du commandant d'unité, elle dispose en permanence de moyens propres lui conférant la capacité de manoeuvrer en combinant le mouvement et le feu. Son engagement dans sa structure organique demeure cependant un cas particulier et, le plus souvent, elle constitue un sous-groupement interarmes en accueillant différents modules selon le contexte de l'engagement et l'environnement de la zone d'action.

12 . forces et limites d'emploi.

121 . forces.

La compagnie de combat d'infanterie est particulièrement apte au combat en zones difficiles et très compartimentées. Disposant d'une très bonne mobilité et d'une bonne protection grâce à ses engins blindés, elle débarque une centaine de combattants, et dispose ainsi d'une excellente capacité au combat antipersonnel et antiblindé de jour comme de nuit. La variété de ses armes lui procure une grande aptitude à la gradation de son action. Combattant principalement à pied, le faible encombrement de ses matériels, son autonomie et sa rusticité lui procurent une remarquable aptitude à la projection.

122 . limites d'emploi.

La compagnie d'infanterie est peu adaptée au combat de rencontre et doit recevoir des renforcements interarmes pour mener un combat antichar de moyenne ou haute intensité. Le combat de l'infanterie demande des délais tant pour la préparation de l'engagement que pour le désengagement de l'unité et sa remise en condition.

ORGANISATION DE L'UNITE EN VUE DU COMBAT

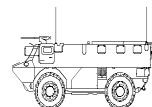
FONCTIONS	MOYENS	OBSERVATIONS
CDT	1 VBL 1 VPC SIR	- permet les liaisons radios internes et externes
COMBAT AC	1 GAC MP 1 GAC ACCP par section de combat (3 GAC ACCP)	- groupe à 2 pièces ACMP sur VBCI. Tir jusqu'à 1900 m - groupe à 2 pièces ERYX sur VBCI ERYX. Tir jusqu'à 600 m. Emploi privilégié au sein de leur section d'appartenance
COMBAT AP / ABL	- 3 groupes de voltige et 2 tireurs de précision par section de combat - une équipe de tireurs d'élite à la section d'appui - un groupe C20	- l'AT4CS neutralise ou détruit des blindés légers jusqu'à une distance de 200 à 300 m. - 2 PGM effectuant du tir sélectif jusqu'à 1500 m - un VBCI T 20 / 13
DEFENSE AA	- TTA	- le VBCI T 20 / 13 ne permet pas le tir AA
COMBAT DE NUIT	- équipements optroniques individuels et collectifs	- aptitude au combat de nuit pour l'ensemble de l'unité
NBC	- équipements de protection individuels, moyens de détection et d'alerte au niveau compagnie et section (AP2C), filtration et pressurisation des véhicules blindés. .	- une équipe NBC à la section de commandement.
LOGISTIQUE - RAV	TC1 de l'unité. -autonomie initiale de 3 jours de combat (11 UE pour les VBCI)	- L'autonomie initiale peut être supérieure selon les conditions d'engagement.

<ul style="list-style-type: none">- MEC- SAN	<ul style="list-style-type: none">- soutien assuré par l'échelon supérieur- une équipe SAN	<ul style="list-style-type: none">- Des moyens du NTI 1 peuvent être donnés en renforcement.- Soins d'urgence et mise à l'abri des blessés. Des moyens peuvent être donnés en renforcement par l'échelon supérieur pour l'acheminement des blessés jusqu'au poste de secours.
---	---	--

LA COMPAGNIE D'INFANTRIE EQUIPEE DE VAB : 5 - 32 - 115

Section de commandement : 2 - 5 - 13

Groupe de commandement
2 - 2 - 3



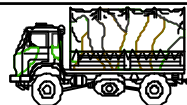
VAB PC

AU / NBC

Groupe administratif
0 - 2 - 7



Groupe santé
0 - 0 - 1



Groupe spécifique (ADJ LOG)
0 - 1 - 2

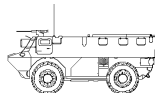


Section APPUI : 1 - 4 - 10

Groupe commandement

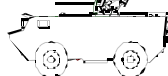


Groupe MILAN



VAB MILAN

Groupe Tireurs d'élite

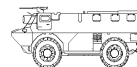
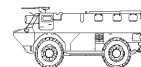
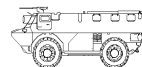
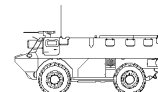


VAB C20

0 - 7 - 32

1 - 8 - 30

Section de combat

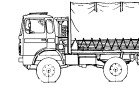


1 - 8 - 30

LA COMPAGNIE D'INFANTRIE EQUIPEE D'AMX10P : 5 - 32 - 115

Section de commandement : 2 - 5 - 13

Groupe de commandement
2 - 2 - 3



AMX10 PC

AU / NBC

Groupe administratif
0 - 2 - 7



Groupe santé
0 - 0 - 1



Groupe spécifique (ADJ LOG)
0 - 1 - 2



Section APPUI : 1 - 4 - 10

Groupe commandement



Groupe MILAN



Groupe Tireurs d'élite



0 - 7 - 32

1 - 8 - 30

Section de combat



1 - 8 - 30

CHAPITRE 2 : EMPLOI DES MOYENS

La structure quaternaire de l'unité, trois sections de combat et une section d'appui, procure une bonne liberté d'action au commandant d'unité et autorise une modularité des moyens au niveau de la compagnie.

21 . la section de commandement.

Constituant l'environnement immédiat du commandant d'unité, elle est composée de quatre groupes.

211 . le groupe commandement.

Il fournit les moyens de commandement du commandant d'unité :

- un VBL P.C., un VPC - SIR. Ces moyens de commandement permettent au commandant d'unité de commander sa compagnie à partir du VPC SIR, mode privilégié, du VBL PC pour des actions ponctuelles ou lors de reconnaissances, ou à pied. L'adjoint opération du capitaine se trouve soit dans le moyen de commandement complémentaire à celui utilisé par le commandant d'unité, soit avec celui-ci pour le seconder dans le suivi et la conduite de la manoeuvre.
- une équipe NBC armée par le chef de la section commandement. Spécialiste NBC de l'unité, celui-ci est également chargé de l'organisation de la sûreté rapprochée du P.C. de l'unité.

212 . le groupe administratif.

Il est responsable du suivi administratif de l'unité et du soutien de l'homme. Sa place au combat peut varier suivant le type d'engagement. En principe, il est inclus, en totalité ou en partie, dans le train régimentaire. Dans certaines situations, il peut être conservé par l'unité.

213 . le groupe SANTE

Il est constitué organiquement d'un véhicule et de l'auxiliaire sanitaire de l'unité. Il peut être renforcé, lors de l'engagement de l'unité, d'un véhicule sanitaire avec un médecin ou un infirmier.

214 . le groupe « spécifique ».

Aux ordres d'un sous-officier, il est responsable de la logistique de l'unité. Il suit les consommations de l'unité, prépare les comptes rendus logistiques et provoque les demandes de ravitaillement.

22 . la section d'appui.

Regroupant les appuis organiques de l'unité, elle est composée d'un groupe de commandement et de deux groupes d'appui. Le chef de section peut, selon la situation, commander l'engagement de ses deux groupes, ou se voir confier le commandement de modules de circonstance (antichar, mortiers 81 mm, TP - TE).

221 . le groupe ACMP

Constitué de deux pièces, il est indissociable et représente l'élément antichar moyenne portée de la compagnie. Son rôle, qui est de détruire les chars adverses, s'inscrit dans le cadre des missions suivantes :

- interdire
- défendre ferme
- freiner
- tenir
- appuyer
- soutenir
- couvrir
- surveiller

Le groupe ACMP peut être engagé selon plusieurs subordinations :

- aux ordres du chef de section APPUI, en complémentarité du canon de 20 mm et/ou de l'équipe de tireurs d'élite.
- aux ordres d'un chef de section,
- directement aux ordres du commandant d'unité,

222 . le groupe tireurs d'élite.

Deux systèmes d'armes constituent ce groupe. L'équipe de tireurs d'élite servant deux PGM et l'équipe armant le VBCI équipé d'un canon de 20 mm.

2221 . l'équipe tireurs d'élite.

Le PGM donne la capacité d'effectuer des tirs sélectifs jusqu'à 1500 mètres. Compte tenu de la spécificité de cette arme, plusieurs modes d'action sont envisageables :

- aux ordres du chef de section APPUI,
- aux ordres du commandant d'unité, en autonome ou en complémentarité avec des tireurs de précision regroupés ponctuellement pour des missions particulières. Dans ce dernier cas, le chef de la section APPUI peut recevoir la mission de conduire l'action de ce module.
- en renforcement d'une section de combat,
- aux ordres de l'échelon supérieur ou d'une autre unité dans le cadre du regroupement des équipes tireurs d'élite.

2222 . l'équipe canon de 20 MM.

Lié au VBCI T20/13, le canon de 20 mm constitue une arme d'appui efficace jusqu'à 1500 ou 2000 mètres suivant le type de munitions. Son action peut s'inscrire dans une complémentarité avec celle de l'équipe tireurs d'élite ou du groupe ACMP, ou en renforcement d'une section de combat. Dans le cadre de certaines missions et suivant l'emploi des équipes tireurs d'élite, (combat en zone urbaine, défense ferme...) les VBCI T20/13 peuvent être regroupés au niveau de l'échelon supérieur pour constituer une section aux ordres d'un chef de section APPUI.

23 . les sections de combat.

Au nombre de trois dans la compagnie, elles sont chacune constituées d'un groupe antichar ERYX et de trois groupes de voltige.

La section de combat agit au sein de la compagnie. Cependant, l'articulation décidée par l'échelon supérieur peut conduire au prélèvement d'une section soit dans le cadre de l'échange section contre peloton blindé ou de chars, soit dans celui du renforcement d'une autre unité. L'emploi de la section de combat est précisé dans l'INF 202.

231 . le groupe ERYX

Il constitue la seule capacité antichar de la section de combat. Ce groupe est en général indissociable ; le commandant d'unité peut cependant, pour faire face à des situations particulières, regrouper deux ou trois groupes ERYX pour constituer un module antichar aux ordres du chef de la section APPUI

232 . le groupe de voltige.

Le groupe de voltige dispose d'une capacité antiblindé et antipersonnel articulée autour de trois éléments : le trinôme 300 m, le trinôme 600 m et le véhicule équipé d'une arme de bord.

CHAPITRE 3 : ORGANISATION DU SOUTIEN LOGISTIQUE

31 . généralités.

Le commandant d'unité est responsable du suivi de ses combattants et de la maintenance de ses matériels, garantissant ainsi la capacité opérationnelle de son unité. Il dispose pour cela d'un adjoint logistique dont la mission est de suivre le potentiel de la compagnie, de préparer les comptes rendus logistiques et les demandes de ravitaillement. La responsabilité logistique s'exerce dans les quatre fonctions logistiques. Lorsque l'unité bénéficie de renforcements, elle doit assurer à leur profit l'ensemble du soutien à l'exception des ravitaillements en mines, explosifs et artifices des unités du génie qui font l'objet d'une procédure spécifique d'arme.

32 . les fonctions logistiques.

321 . ravitaillement.

S'engageant avec l'autonomie initiale fixée par l'échelon supérieur, il s'agit pour l'unité :

- de suivre les consommations,
- d'effectuer les comptes rendus de consommations selon l'échéancier fixé,
- de demander les ravitaillements, de les percevoir ou de les accueillir, de les distribuer ou d'organiser leur perception.

322 . maintien en condition.

L'unité ne possède pas organiquement de groupe d'échelon. Centralisé au NTI 1 déployé au TC2, le maintien en condition - évacuation, dépannage - est assuré par l'échelon supérieur. Cependant, la compagnie peut recevoir une équipe légère d'intervention (ELI) du NTI 1 en renforcement occasionnel ou lors d'une projection. Sans renforcement, le rôle de l'unité consiste à réaliser les opérations d'entretien qui incombent à l'utilisateur, à suivre l'état qualitatif de ses matériels et à effectuer les demandes d'intervention technique.

323 . SANTE.

Facteur déterminant du moral du combattant, la certitude d'être soigné en cas de blessure repose sur le déploiement et l'organisation des moyens médicaux. L'unité élémentaire est responsable de la relève des blessés (soins de premiers secours et mise à l'abri). L'organisation du ramassage est de la responsabilité de l'échelon supérieur qui peut soit renforcer la compagnie par un ou des véhicules sanitaires, éventuellement médicalisés, soit demander à l'unité d'acheminer ses blessés au poste de secours par ses moyens propres. En cas de nécessité, le commandant d'unité peut demander des moyens d'évacuation de la troisième dimension.

324 . soutien de l'homme.

Il s'agit de l'ensemble des moyens visant à satisfaire les besoins en vie courante du combattant. La définition de ses besoins peut varier suivant le contexte de l'engagement.

33 . articulation des moyens.

Les véhicules tactiques organiques de l'unité embarquent la totalité de la dotation initiale en vivres, carburant et munitions dans la limite de trois jours de combat. Le groupe administratif échappe le plus souvent, totalement ou en partie, au contrôle direct du commandant d'unité. Le train de combat numéro 1 - TC1 - de la compagnie peut donc regrouper, généralement aux ordres du chef de la section de commandement, le groupe santé, une partie du groupe administratif, et les éventuels renforcements.

L'engagement de l'unité dans certains contextes peut exiger une autonomie initiale supérieure en munitions, soutien de l'homme... nécessitant une capacité de transport complémentaire. Les vecteurs supplémentaires sont inclus dans le TC1. La conduite de la manoeuvre logistique de l'unité consiste, suivant la situation et les directives administratives et logistiques, à libérer dès que possible ces moyens pour les acheminer vides au TC2. Ceci peut se réaliser soit par la constitution de dépôts à terre, soit par le ravitaillement progressif des sections.

CHAPITRE 4 : ORGANISATION C4I

41 . généralités

Pour assurer ses besoins en liaisons de commandement et de logistique vers le haut et vers le bas, la compagnie d'infanterie peut être amenée à mettre en oeuvre deux types de matériels de télécommunications fixes ou débarqués en fonction de la manoeuvre de l'unité :

- ancienne génération: série 13 en particulier
- nouvelle génération: série PR4G

411 . matériels de télécommunications d'ancienne génération

Les matériels d'ancienne génération, sauf cas particulier du VP213 associé à la CNT pour la liaison commandement unité / régiment (approuvée confidentiel défense), ne sont pas sécurisés. Ceci impose le strict respect des mesures de protection électronique.

412 . matériels de télécommunications de nouvelle génération

Les matériels de télécommunications de nouvelle génération type PR4G apportent une réponse concrète à la menace guerre électronique. L'officier transmissions régimentaire, en fonction des directives de la grande unité, devra en particulier préciser dans les ordres transmissions diffusés aux unités élémentaires les modalités techniques concernant :

- l'initialisation
- les réseaux principaux et secondaires
- les modes de fonctionnement
- les passerelles
- la transmission des éléments initiaux par voie radio
- la veille du recueil canal et du recueil général
- l'authentification
- les alertes
- l'appel sélectif
- la transmission de données.

L'unité peut être équipée d'un terminal de messagerie MESREG qui permet la transmission de messages formatés ou libres sur supports variés (HF, VHF, infra).

43 . perspectives d'évolution

A terme, la mise en place planifiée de nouveaux matériels conduit à accroître progressivement les capacités de communiquer de l'unité à tous les niveaux :

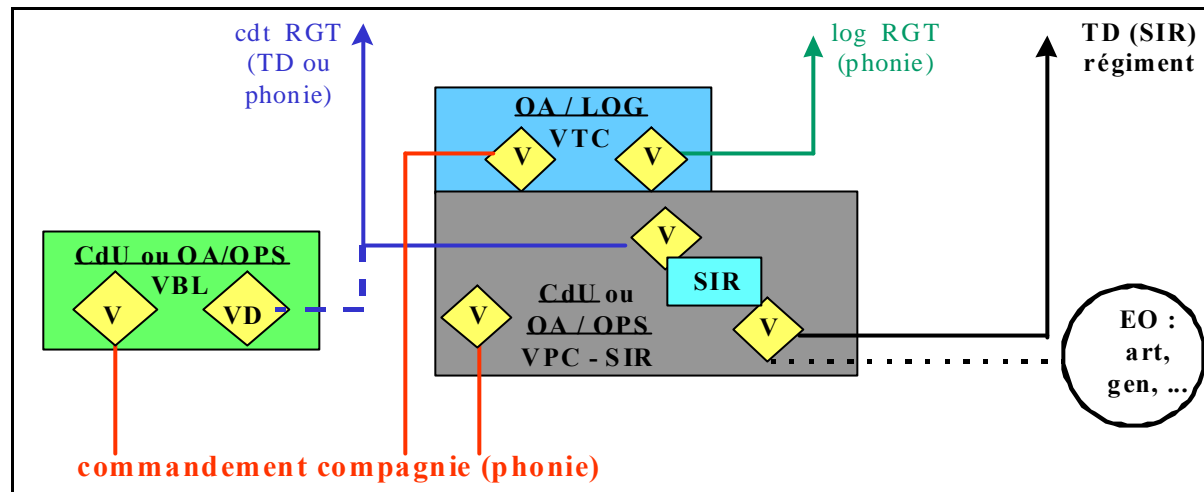
- les postes radio individuels (PRI) équipent les combattants débarqués. Ces postes, d'une portée limitée, permettent des communications entre fantassins à l'intérieur de leur groupe ou de leur section ;

- le système d'information régimentaire (SIR), installé dans le VPC du commandant d'unité, permet de communiquer des données à l'échelon supérieur et aux voisins. Le SIR permet d'échanger ou de gérer :
 - ⇒ des cartes,
 - ⇒ des informations tactiques,
 - ⇒ des messages,
 - ⇒ l'ordre de bataille (ODB),
 - ⇒ du renseignement et des informations NBC, METEO et 3D,
 - ⇒ le soutien et les mouvements,
 - ⇒ les plans d'installation et de feux.

44 . organisation des réseaux radio

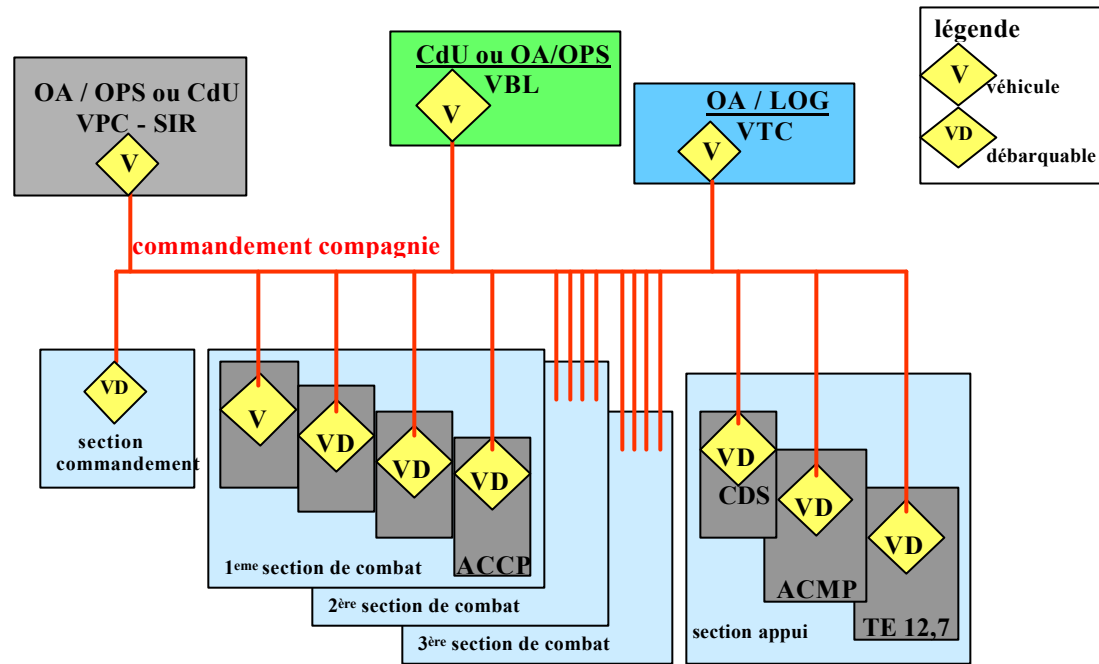
La communication en phonie est le mode prioritaire utilisé par le commandant d'unité pour la conduite de l'action, les opérations de soutien d'urgence et les comptes-rendus de combat en cours d'action.

La transmission de données au moyen du SIR est à privilégier pour les points de situation avec l'échelon supérieur ou avec les voisins, et pour la conduite de la logistique.



Lorsque la compagnie est embarquée, les liaisons sont assurées au moyen de postes installés dans les véhicules de combat (certains de ces postes peuvent être débarqués). Le nombre important d'abonnés impose une discipline radio stricte. Selon le nombre de fréquences disponibles et la situation tactique, le commandant d'unité peut disposer d'un réseau unique :

Réseau unique de compagnie embarquée



Lorsque la compagnie est débarquée, les liaisons sont assurées au moyen des postes installés dans les véhicules de combat et des postes portables. Les postes portatifs sont réservés aux liaisons internes des sections. Selon le contexte de l'engagement, la compagnie de combat d'infanterie pourra disposer d'un ou de plusieurs réseaux. Dans ce cas, le commandant d'unité définira, dans la phase de préparation et avec l'officier transmissions du régiment, la forme de ces réseaux (de section, de circonstance, d'appui, ...).

2° PARTIE : L'ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE DE COMBAT D'INFANTERIE

CHAPITRE 1 : GENERALITES

11 . concept d'emploi.

L'engagement de la compagnie de combat d'infanterie s'inscrit dans le cadre de la manoeuvre du régiment. A ce niveau, la satisfaction des capacités nécessaires aux engagements conduit à mettre sur pied des groupements tactiques interarmes (GTIA) constitués de modules aux capacités complémentaires. La compagnie de combat d'infanterie peut donc être amenée à s'engager au sein d'un groupement à dominante infanterie ou au sein d'un groupement à dominante blindée. Ce groupement disposera généralement de capacités GENIE et ARTILLERIE et occasionnellement, de capacités TROISIEME DIMENSION.

Le combat de la compagnie d'infanterie est donc un combat interarmes.

12 . cadre d'emploi.

La manoeuvre conçue par le régiment, ou le groupement tactique interarmes, est conduite par la compagnie et exécutée par les sections.

L'organisation de la compagnie de combat d'infanterie lui confère l'aptitude à l'engagement avec ses moyens propres. Cependant, intégrée dans un GTIA, elle bénéficiera d'appuis et de soutien et pourra recevoir des renforcements interarmes. Elle constitue dans ce cas un sous-groupement interarmes (SGPT).

Les renforcements potentiels les plus courants sont :

- sur la ressource propre au régiment d'infanterie :
 - une section antichar ACMP,
 - une ou des équipes PGM,
 - un ELO,
 - un groupe mortier 81 LLR,
 - tout ou partie de la SRR.

- sur la ressource du GTIA :
 - un peloton blindé ou de chars en complément ou en échange avec une section de combat d'infanterie,
 - une section et / ou des groupes spécialisés du génie,
 - un EO.

- occasionnellement, l'unité pourra bénéficier de moyens particuliers :
 - reconnaissance (SRR, peloton de l'EEI),
 - antichar HOT,
 - troisième dimension (armée de l'air ou ALAT),
 - maritime.

13 . la manoeuvre de la compagnie.

La manoeuvre de la compagnie de combat d'infanterie est complexe, car elle comprend des ruptures de rythme fréquentes entre la progression en véhicules et le combat débarqué, la mise en œuvre de systèmes d'armes variés et complémentaires, et le contact direct avec l'adversaire. De plus, la coopération interarmes jusqu'aux plus bas échelons exige une parfaite connaissance des capacités des différents modules et de leur interaction.

La manoeuvre consiste à combiner le mouvement et le feu afin d'obtenir un effet sur l'adversaire désigné ou potentiel, en un lieu donné, ponctuellement ou dans la durée : elle répond à trois principes majeurs.

131 . la liberté d'action.

Elle consiste à conserver la capacité d'agir malgré l'adversaire et les différentes contraintes imposées par le milieu physique et humain. Elle repose sur :

- la sûreté qui permet de se mettre à l'abri des surprises. Pour cela, le commandant d'unité doit avoir en permanence le souci de rechercher le renseignement par le déploiement de ses moyens et auprès de l'échelon supérieur ou des éléments amis.
- l'anticipation. L'analyse du renseignement obtenu et la conception de la manoeuvre par le régiment, ou le GTIA, doivent procurer au commandant d'unité le temps d'avance indispensable à la conduite de son action.
- la permanence d'une réserve (deuxième échelon de l'unité), indispensable à la manoeuvre.

La sûreté et l'anticipation concourent à prendre, ou à conserver, l'ascendant sur l'adversaire ou à devancer son action.

132 . l'économie des forces.

Principe qui consiste à articuler les moyens et à les engager en vue d'atteindre l'objectif au meilleur rapport coût - efficacité. Ceci demande une parfaite connaissance des capacités techniques et tactiques des échelons subordonnés organiques ou reçus en renforcement.

133 . la concentration des efforts.

Le commandant d'unité doit garder l'aptitude à combiner l'ensemble des moyens nécessaires à l'obtention du but poursuivi ou de l'effet à produire à l'instant voulu. Cela demande de conserver la capacité de concrétiser ou de rétablir, par le mouvement et / ou par le feu, sur un point ou dans une zone, un rapport de forces favorable indispensable à la réussite de la mission. L'engagement, ou le positionnement, du deuxième échelon de l'unité représente souvent l'aptitude de l'unité à concentrer ses efforts.

La conduite de la manoeuvre de la compagnie doit concourir à entretenir *l'incertitude* de l'action future dans l'esprit de l'adversaire ou des protagonistes et permettre une *foudroyance* de l'action apte à briser l'élan ou la volonté adverse.

14 . la conduite de l'action.

141 . le commandant d'unité.

Le capitaine conduit la manoeuvre de sa compagnie en combinant l'emploi de ses moyens propres et de ses renforcements. Selon la nature du terrain, de l'ennemi, et les caractéristiques de la zone d'action, l'unité manoeuvre en véhicules jusqu'au plus près de l'ennemi, en utilisant les capacités de ses engins et la puissance de feu de ses armes de bord pour mener un combat dynamique. Préalablement à l'engagement de ses sections, le commandant d'unité doit avoir le souci de se renseigner et de mettre en place les appuis nécessaires à la sûreté de son action ou à la manoeuvre de ses sections.

Le commandant d'unité dispose d'un VPC et d'un VBL PC. Sa place dans l'un ou l'autre de ces deux véhicules, ou son débarquement est fonction de la situation et de la phase de l'action. Le choix, dicté par le souci de voir le terrain et de conduire l'action principale, doit permettre au commandant d'unité de conserver la possibilité de coordonner les feux et les mouvements de l'ensemble de ses moyens tout en étant en liaison avec l'échelon supérieur. Il peut déléguer la conduite d'une action secondaire à l'officier adjoint opération.

142 . l'adjoint opération.

Il seconde le commandant d'unité, dont il est le remplaçant désigné, dans la préparation et la conduite de la manoeuvre tactique. Il peut recevoir la mission de coordonner ou de conduire une action secondaire.

L'officier adjoint opération peut recevoir des missions particulières en fonction des reconnaissances et / ou des ordres du commandant d'unité :

- coordonner la mise en œuvre d'appuis,
- préparer le fractionnement de l'unité dans le cadre d'une manoeuvre aéromobile,
- préparer l'embarquement aérien ou maritime de l'unité,
- effectuer des reconnaissances préparatoires à l'engagement de l'unité dans une action ultérieure.

143 . l'adjoint logistique.

Interlocuteur privilégié de l'officier logistique du régiment, ou du GTIA, il suit l'évolution des potentiels de l'unité, ainsi que de ses renforcements, au cours de l'engagement. Il peut utilement se tenir au VPC SIR du commandant d'unité afin de disposer du SIR pour effectuer l'ensemble de la messagerie inhérente à sa fonction.

CHAPITRE 2 : L'ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE DE COMBAT D'INFANTERIE.

Engagée au sein du régiment ou d'un groupement tactique interarmes, la compagnie participe à une ou plusieurs phases successives de la manoeuvre conçue par l'échelon supérieur. L'ordre d'opération de celui-ci, écrit, graphique ou verbal, fixe notamment :

- l'articulation (renforcements et prélèvements dans les unités),
- un effet à obtenir sur le terrain et sur l'adversaire à un moment donné ou dans la durée pour chaque subordonné,
- la manoeuvre des appuis,
- les mesures de coordination.

21 . contexte de l'engagement.

La compagnie, ou le sous-groupement, est apte à mener un combat antichar et antipersonnel tout particulièrement dans les terrains difficiles et dans les zones compartimentées ou les localités.

211 . le combat antichar.

La compagnie doit recevoir des renforcements pour mener un combat antichar de moyenne et haute intensité. Le combat antichar nécessite des zones permettant la manoeuvre de feux complémentaires dans la profondeur. La réussite de la mission, qu'elle s'inscrive dans le cadre d'une manoeuvre offensive ou défensive, repose principalement sur sa préparation et nécessite des délais.

Ne sont traitées dans cette partie que les généralités du combat antichar. Chaque mission de l'unité est étudiée dans le détail au titre 3.

2111 . PREPARER.

- reconnaître les zones d'application des feux (zones de destruction),
- reconnaître les emplacements des armes antichars,
- préparer la valorisation du terrain et mettre en place les obstacles,
- reconnaître les itinéraires de manoeuvre.

L'ensemble de cette phase de préparation conduit à l'élaboration d'un plan de feux transmis à l'échelon supérieur et aux subordonnés.

2112 . ACQUERIR.

Le renseignement est indispensable à la conduite des feux qui peut être conditionnée par le recueil d'une unité amie. Il est essentiel que le commandant d'unité dispose des informations suivantes :

- sur l'ennemi :

- nature et volume précis de l'ennemi immédiat,
- échelonnement, axe et vitesse de progression,
- position du 2° échelon,
- indices de menaces particulières : artillerie (VOA), génie, 3° dimension, NBC...

- sur les amis :

- position des éléments de renseignement au contact,

- position et capacités des éléments voisins,
- délais d'intervention des éléments de soutien,
- modalités (éventuellement) du recueil de l'unité.

2113 . DETRUIRE.

La destruction de l'adversaire s'effectue en coordonnant la complémentarité des feux des armes à tir direct (voir tableau ci-dessous) et la mise en place des feux indirects et ce, simultanément dans l'ensemble des zones de destruction, ou successivement dans chacune de ces zones .

- Point particulier sur les appuis feux indirects.

Le paragraphe feux de l'ordre initial du groupement fixe des priorités et les missions renseignements et feux de l'artillerie ainsi que les missions feux de la SAM. Disposer de la priorité des feux indirects ne signifie pas automatiquement, pour l'unité, la certitude d'obtenir des tirs instantanément. En effet, en fonction notamment de l'échelonnement de l'ennemi, le commandant du GTIA peut décider de faire porter initialement son effort de feux indirects sur le 2^o échelon de l'ennemi afin de le ralentir ou de le disloquer pour faciliter ainsi la manoeuvre d'ensemble du groupement : la manoeuvre de l'ennemi peut provoquer un aménagement des priorités des appuis feux indirects lors de la conduite de l'action.

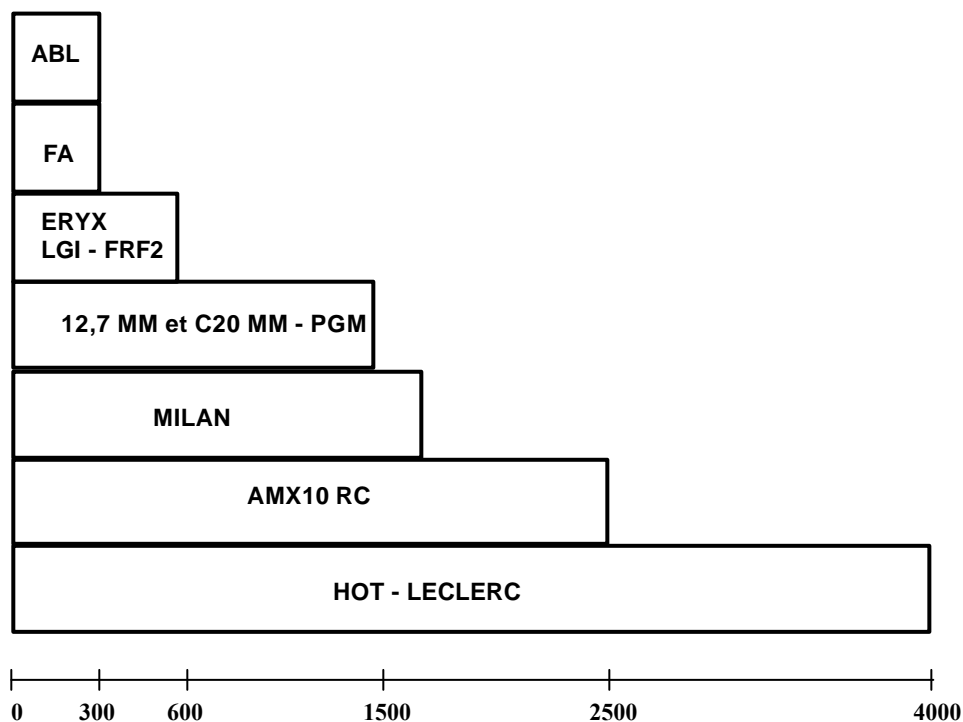
2114 . REORGANISER.

En fin d'action et selon la mission reçue, la compagnie rompt le contact (exemple : le coup d'arrêt) ou reste dans sa zone (exemple : défense ferme).

Dans tous les cas, le commandant d'unité fait le bilan de sa capacité opérationnelle. Il fait assurer l'évacuation de ses blessés et les éventuels ravitaillements indispensables à la poursuite de son action et réorganise son unité en fonction des impératifs de sûreté et de ceux de la mission future.

COMPLEMENTARITE DES ARMES (TIR DIRECT)*

* *Les distances précisées ci-dessous fixent un ordre de grandeur.*



212 . le combat antipersonnel.

Le combat antipersonnel de la compagnie d'infanterie est généralement indissociable du combat antichar qu'il complète face aux éléments débarqués adverses.

Lorsque la réussite de la mission exige l'occupation de la position initialement tenue par l'adversaire, la phase ultime de l'action se concrétise par un contact direct afin de le détruire, de le réduire ou de le neutraliser.

Le combat antipersonnel peut devenir la forme principale du combat de l'infanterie dans les zones très compartimentées d'accès impossible aux chars ou dans certaines phases d'opérations telles que :

- l'engagement en zone urbaine,
- l'interposition,
- le contrôle de zone,
- l'évacuation de ressortissants,
- les opérations amphibies,

2121 . PREPARER.

La préparation de la mission doit être précise afin de limiter les pertes liées au combat à très courte distance.

- reconnaître les positions d'appui direct et les itinéraires d'accès à l'objectif,
- préparer la mise en place des feux indirects,
- établir les mesures de coordination,
- préciser les limites de bond,
- mettre en place une couverture et / ou isoler l'objectif.

2122 . ACQUERIR.

Il s'agit tout à la fois de se renseigner sur l'objectif et de prévenir l'intervention éventuelle d'un 2° échelon ennemi. Ces renseignements peuvent donc être fournis par :

- l'élément d'appui,
- l'élément de couverture,
- des éléments amis (unités voisines, artillerie, génie) et l'échelon supérieur,
- la population.

2123 . DETRUIRE ou S'EMPARER DE L'OBJECTIF.

Cette phase de la manoeuvre consiste successivement à :

- neutraliser l'adversaire par la mise en œuvre brutale des appuis directs et indirects,
- prendre pied sur l'objectif soit par une infiltration, soit par un assaut,
- nettoyer l'objectif et le contrôler,
- interdire toute contre-attaque ennemie.

La coordination entre les appuis et l'élément chargé de prendre pied sur l'objectif est fondamentale afin d'éviter les tirs fratricides.

2124 . REORGANISER.

La conquête d'un objectif peut provoquer des pertes importantes et une surconsommation en munitions. Tout en assurant sa sûreté, le commandant d'unité doit avoir le souci de faire secourir ses combattants, effectuer les ravitaillements nécessaires et de réorganiser son unité en fonction des impératifs de sûreté et de ceux de la mission future.

213 . contextes particuliers

La compagnie peut également être engagée dans des contextes particuliers tels que des missions d'évacuation de ressortissants ou des missions d'assistance. Dans ces cas spécifiques, il convient de se référer aux missions classiques en adaptant les procédés d'exécution.

22 . les missions de la compagnie.

La compagnie de combat d'infanterie - ou le sous-groupe - peut recevoir les missions suivantes :

221 . missions de sûreté.

- Eclairer,
- Mener une reconnaissance offensive en terrain compartimenté,
- Surveiller,
- Couvrir, flanc-garder.

222 . missions offensives.

- Harceler,
- Fixer,
- Neutraliser, réduire, détruire,
- Appuyer, soutenir,
- Prendre, préciser, maintenir le contact,
- Attaquer en souplesse,
- S'emparer de, conquérir un objectif.

223 . missions défensives.

- Interdire,
- Tenir,
- Défendre ferme,
- Mener une défense d'usure,
- Freiner,
- Contrôler une zone,
- Donner un coup d'arrêt,
- Rompre le contact,
- Barrer une direction,
- Recueillir.

224 . normes d'engagement

2241 . remarque préalable

Les normes d'engagement qui apparaissent dans le tableau ci-dessous sont uniquement indicatives. En effet, les dimensions de la zone d'action de l'unité varient en fonction de la conjonction de plusieurs facteurs :

- la nature, le volume et l'attitude de l'ennemi ou de l'adversaire désigné ou potentiel,
- les possibilités tactiques offertes par le terrain,
- les renforcements dont dispose l'unité.

2242 . TABLEAU RECAPITULATIF

MISSIONS	FRONT (en kms)	PROFONDEUR (en kms)	OBSERVATIONS
ECLAIRER RECONNAITRE	2 à 5	4 à 6	au minimum 2 axes
SURVEILLER	2 à 4	3 à 4	
COUVRIR	2 à 4	3 à 5	selon renforcements reçus
FLANC GARDER	2 à 4	3 à 5	2 axes dans les 2 dimensions
HARCELER			50 à 100 km ²
ATTAQUER en souplesse	1 à 2	2 à 3	
APPUYER SOUTENIR			ZA de l'unité bénéficiaire
INTERDIRE TENIR DEF. FERME C.ARR	1 à 3	1 à 2	<ul style="list-style-type: none"> ■ ZA variable selon les renforcements reçus par l'unité ■ délais d'installation de 3 à 24 heures
FREINER	1 à 3	5 à 10	1 axe principal (un axe secondaire si renforcements)
DEF. USURE	1 à 3	5 à 10	ZA variable selon les renforcements reçus par l'unité
CTR.Z			100 km ²

CHAPITRE 3 : LA COOPERATION INTERARMES

31 . généralités.

Le combat de l'infanterie, sauf cas particulier, est un combat interarmes. Il est essentiel que le commandant d'unité possède une bonne connaissance de l'emploi des différents moyens qu'il est susceptible de recevoir en renforcement. L'efficacité de la coopération interarmes repose sur la qualité du dialogue entre le chef interarmes, c'est à dire le commandant d'unité au niveau du sous-groupement, qui décide de la manoeuvre et de l'emploi des moyens, et le ou les chefs des éléments donnés en renforcement.

32 . coopération infanterie - arme blindée cavalerie.

321 . les principes de la coopération

Les moyens de l'ABC complètent les capacités de l'infanterie par la mise en oeuvre des aptitudes suivantes :

- aptitude au renseignement en s'engageant au besoin isolément en avant du dispositif ami,
- aptitude au combat de rencontre,
- aptitude aux actions de destruction des blindés ennemis par des feux nombreux et précis.

Du fait des caractéristiques de l'engin blindé, l'Infanterie et l'Arme Blindée combattent :

- selon des procédés de combat spécifiques, même si l'expression des missions s'effectue en des termes identiques,

- à leur rythme propre,
- dans des compartiments de terrain respectivement favorables.

Il existe donc une complémentarité des effets dont l'efficacité repose sur leur combinaison en conservant, dans la mesure du possible, les structures organiques d'emploi. Cette complémentarité s'applique aussi bien dans la conduite des feux, complémentarité canon - missile, que dans le rythme de la manoeuvre et la mobilité liée notamment au type de véhicules de l'unité d'infanterie. L'imbrication totale infanterie - char, c'est-à-dire la répartition des blindés ou des chars dans les sections d'infanterie, peut être envisagée dans des cas particuliers tels que :

- l'abordage de certaines résistances,
- le recueil ou le dépassement d'unités,
- certaines phases de combat décentralisé en zones urbaines ou boisées.

322 . la coopération au niveau de la compagnie.

La compagnie peut être renforcée d'un peloton blindé ou de chars. Le capitaine peut alors confier au chef de peloton les missions suivantes :

- surveiller,
- reconnaître un axe,
- s'emparer d'un point,
- appuyer, soutenir,
- intercepter, détruire par embuscade,
- jalonner,
- tenir un point,
- contre-attaquer.

323 . les caractéristiques techniques des blindes

3231 . LE CANON.

Objectifs	Munitions	ERC 90	AMX 10 RC	AMX 30 B2	LECLERC
Engin Blindé	O.C.C. O.FL.	1800 M.	2000 M.	2200 M. 2500 M.	Arr. 3000 M. Mvt. 2000 M.
Bunker Infanterie enterrée Engin non blindé	Obus Explosif	1800 M.	2000 M.	2200 M.	O.E.C.C.
Infanterie en lisière ou à découvert Camions	Canon 20 Mit 7,62 Mit 12,7	600 M.	600 M.	1200 M.	V= 800 M./S.
Aveuglement Observatoire	Obus Fumigène	1800 M.	2000 M.	2200 M.	

3232 . LES MOYENS D'ACQUISITION.

- les jumelles IL jusqu'à 900 mètres,
- l'OB 49 jusqu'à 1000 mètres,
- la TVBNL de 1000 à 1500 mètres pour l'AMX 30 B2 et l'AMX 10 RC,
- 1 caméra thermique par peloton (acquisition possible jusqu'à 4000 mètres),
- la caméra CASTOR (thermique) de 1000 à 6000 mètres,

- le viseur panoramique gyrostabilisé voies IL et thermique , moniteur vidéo pour le char LECLERC.

324 . quelques règles d'emploi.

- Le char, ou le blindé, est vulnérable aux armes antichars et à l'artillerie. Il faut donc privilégier un emploi dynamique.
- La place du peloton blindé ou de chars dans le dispositif de l'unité ne peut être fixée a priori. Elle dépendra de la mission, de l'ennemi et du terrain. A titre d'exemple, lorsque, dans une reconnaissance offensive, l'accent est mis sur la vitesse, le peloton peut s'engager en premier échelon, car il dispose de l'aptitude au combat de rencontre.
- Un char, pour sa sauvegarde, ne tire pas plus de 3 obus de la même position.
- Le soutien logistique des renforcements incombe à l'unité bénéficiaire.

33 . coopération infanterie - génie

331 . généralités.

Une compagnie de combat du Génie - éventuellement renforcée de moyens spécifiques d'organisation du terrain - peut être détachée auprès d'un régiment d'infanterie pour appuyer sa manoeuvre. Son commandant d'unité peut conserver ses sections aux ordres afin de mener une action centralisée, ou détacher certaines de ses sections de combat éventuellement renforcées de moyens spécifiques auprès des compagnies de combat d'infanterie.

332 . subordination et ordres.

3321. Cas d'un élément du génie détaché.

Le chef de section du génie est le conseiller du chef interarmes, tactiquement subordonné à celui-ci. A ce titre il lui appartient de conseiller ce dernier sur son emploi en fonction des paramètres de la mission de l'unité d'infanterie. Le chef interarmes doit :

- exprimer au sapeur sa mission sous forme d'effets à obtenir sur l'ennemi ou le terrain en fonction des délais impartis, assortis d'un ordre de priorité,
- donner la place de l'élément génie dans le dispositif de la compagnie ainsi que les conditions de sa protection éventuelle lors des travaux,
- indiquer les mesures de coordination lors de la réalisation d'obstacle de manoeuvre (STANAG 2017),
- définir les renforts en main d'œuvre éventuellement consentis, ainsi que l'emploi des mines en dotation dans sa compagnie (prise en compte de la réalisation de certains obstacles),
- préciser les différents points de rendez-vous avec une autorité pour la réalisation de travaux de protection.

Après les reconnaissances, le chef de section du génie propose au commandant d'unité d'infanterie les différentes possibilités d'organisation du terrain correspondant aux effets à obtenir. Une fois acceptées, ces propositions deviendront l'ordre au Génie. Cet ordre doit préciser la mission du génie, l'emplacement des obstacles prévus, les mesures de sûreté, de coordination et de soutien définies dans les ordres du régiment et arrêtées après le dialogue avec le chef de l'élément du génie.

3322 . Cas d'un élément du génie conservé.

Un élément du génie « conservé aux ordres » peut travailler dans le dispositif d'une compagnie sans être subordonné tactiquement au commandant de cette unité. Cependant le commandant d'unité d'infanterie doit assurer la liaison avec cet élément en vue :

- de s'informer des travaux prévus par cet élément du génie afin d'en tirer les conséquences pour sa manoeuvre,
- d'intégrer l'élément du génie dans son dispositif afin d'en assurer éventuellement sa protection ou son soutien en fonction des mesures de coordination définies dans les ordres du régiment.

333 . principes.

L'emploi du génie repose sur les principes d'anticipation, de coordination et d'intégration.

- ANTICIPATION.

L'organisation du terrain requiert des délais dus à la nécessité des reconnaissances et la mise en oeuvre de moyens spécifiques.

- INTEGRATION.

La section du génie détachée auprès d'une compagnie d'infanterie doit être considérée comme faisant partie intégrante de cette dernière. La manoeuvre du génie concourt à celle de l'échelon interarmes et ne doit pas en être détachée.

- COORDINATION.

L'organisation du terrain a des conséquences quasiment irréversibles à court terme sur la manoeuvre. Ses conséquences doivent être connues de tous et nécessitent une coordination accrue entre tous les acteurs d'une manoeuvre afin d'éviter, d'une part les tirs fratricides et les dommages collatéraux, et d'autre part de provoquer une entrave à la liberté d'action dans le temps.

34 . coopération infanterie - artillerie

La compagnie d'infanterie peut bénéficier des appuis feux et renseignement de l'artillerie. A cet effet, pour que l'appui de l'artillerie puisse être obtenu dans les meilleures conditions, il est nécessaire que le commandant d'unité soit tenu au courant en permanence des possibilités de l'artillerie et que l'acheminement des demandes de tirs et des renseignements soit rapide. Ainsi, la compagnie peut recevoir une équipe d'observation de l'artillerie sur VOA (véhicule d'observation de l'artillerie) ou VAB OBS (VAB observateur).

341 . rôle de l'EO

Cette équipe d'observation doit rester en liaison permanente avec le commandant d'unité, tout en recherchant les meilleures possibilités d'observation. Pendant l'action, l'EO va informer le capitaine des possibilités de l'artillerie à son profit, le renseigner sur la situation, acquérir des objectifs et les traiter. Concernant le traitement des objectifs, le dialogue entre l'EO et le capitaine est primordial afin que l'action de l'artillerie s'inscrive parfaitement dans l'action de la compagnie.

342 . la coopération au niveau de la compagnie

Lorsqu'il dispose d'une équipe d'observation, le capitaine doit la renseigner sur la situation, sa mission et son intention afin qu'un dialogue puisse s'instaurer, établir les besoins réels en feux et déboucher sur des propositions de l'officier observateur. Il est admis qu'un chef de section puisse demander lui-même un tir, soit en utilisant le plan de feu de la compagnie, soit en communiquant au minimum à l'équipe d'observation les coordonnées de l'objectif, sa nature et l'effet recherché.

343 . effet des tirs d'artillerie

- NEUTRALISATION : l'adversaire est mis hors d'état de remplir sa mission,
- ARRET : interdire au plus près l'accès des positions amies à des éléments ennemis qui les menacent directement,
- AVEUGLEMENT : limiter le champ de vision et les capacités de tirs de l'ennemi (5 obus = front de 2 à 3 km pendant 5 minutes avec un préavis de 5 minutes),
- ECLAIREMENT: éclairer une portion du champ de bataille ou une cible en vue d'une action déterminée (8 obus = 2,5 km² pendant 2 minutes)

A terme, l'artillerie sera en mesure de détruire avec les obus à grenades (personnels et blindés légers), et à sous munitions et à effet dirigé (chars).

35 . coopération infanterie - ALAT

351 . les capacités de l'ALAT ;

5 FONCTIONS D'APPUI	MISSIONS POSSIBLES
l'appui renseignement	RECONNAITRE PRENDRE CONTACT JALONNER
l'appui feu antichar	DETRUIRE
l'appui protection	ECLAIRER COUVRIR RECUEILLIR
l'appui mouvement	HELITRANSPORTER (cas particulier de l'EVASAN) HELIPORTER COUP DE MAIN
l'appui commandement	MEP D'HELICOPTERE PC HELIPORTAGE DE PC

352 . effets tactiques.

3521 . APPUI RENSEIGNEMENT.

Une formation d'une EHLR peut rendre compte du contour avant, de la vitesse et des axes de progression d'une grande unité mécanisée au bout d'un délai de 01h00, et d'une profondeur correspondant à une avance adverse d'environ 15 kms.

- RECONNAISSANCE.
 - Front : 40 kms en DECOUVERTE, 20 km en RECONNAISSANCE.
 - Délais : premiers renseignements avant 1 heure
- PRENDRE CONTACT.
 - Front : 20 kms, 2 à 3 axes (une patrouille par axe).
 - Délais : de l'ordre de 30 mn après REC
- JALONNEMENT.
 - Front : 20 kms, 2 à 3 axes (une patrouille par axe).
 - Délais : immédiat dès la prise de contact effectuée.

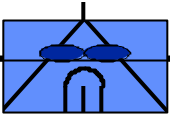

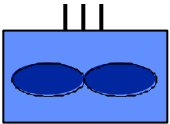

3522 . APPUI PROTECTION.

- Au profit des aéronefs.
 - protection AA rapprochée des EHAC et des HM au cours des OHP;
 - renseignement sur l'ennemi;
 - couverture et recueil.
- Au profit des troupes au sol.
 - nettoyage préalable des aires de posé;
 - couverture aérienne proche et éloignée;
 - renseignement sur l'ennemi

3523 . APPUI FEUX ANTICHAR.

L'Escadrille agit groupée, sur renseignement, dans une zone favorable pour un gain de 01h0 à 02h00 de délais.

- Pion indissociable : l'escadrille HAC,
- Possibilité tactique : 10 à 12 BLINDES détruits par intervention.
- **MODE D'ACTION PREFERENTIEL: LE COUP D'ARRET.**
 - Front : 8 à 10 kms, 2 à 3 axes (une patrouille par axe). Profondeur : 8 kms.
 - Durée : 00h45 par intervention
- **EFFICACITE.**

	DESTRUCTION TACTIQUE	EFFETS
	II  BM ou BC	<ul style="list-style-type: none"> • GAIN 1 H (Attendre les Gros) • Matérialise AXE d'EFFORT du Rgt
	III  RM ou RC	<ul style="list-style-type: none"> • GAIN 2 H Relève Rgt de Tête • Engagement du 2° Echelon .

- MANOEUVRE AEROMOBILE AVEC UNE SECTION MILAN.

Une Section MILAN à 3 ou 4 groupes, transportée par 3 ou 4 HM, peut manoeuvrer le long d'un axe en déplaçant ses groupes en perroquet et trouvera un emplacement de tir pour chacun de ses groupes en moyenne tous les 15 km.

Le délai de préparation d'une section MILAN avant le décollage pour une intervention est de l'ordre de 5 à 8 minutes. La recherche de la position de tir du 1° groupe engagé prendra environ 10 minutes.

3524 . APPUI MOUVEMENT

- MISSIONS.

Les missions sont l'hélicoptage et l'hélicoptage. L'acheminement ultérieur des véhicules de l'unité hélicoptée fait l'objet d'ordres particuliers selon la situation et la mission.

- CAPACITES D'EMPORT.

Le tableau ci-dessous fixe des ordres de grandeur qui sont à adapter en fonction des conditions du moment : ennemi, météo, terrain.

Dés lors, chaque cas doit être traité ponctuellement et faire l'objet d'une étude commune ALAT / UNITE TRANSPORTEE menée avec l'officier de liaison détaché auprès de l'unité.

1 HM :	3 HM	8 HM	12 HM
<ul style="list-style-type: none"> • 12 combattants équipés • 16 combattants (équipement réduits) • 6 blessés couchés + 4 assis, • 1 bac souple 1500 l à l'élingue. 	<ul style="list-style-type: none"> • une section MILAN (6 pdt + 45 msl); • une section d'infanterie; • un peloton de circulation à 9 motos; • un détachement d'interv. hélicoptéré du génie. 	une SML à 4 pièces (+ 200 coups); soit 40 km en 20 minutes.	Une compagnie de 150 hommes et ses appuis.

353 . rôle de l'officier de liaison.

L'officier de liaison auprès de l'unité engagée est le conseiller technique pour l'emploi des moyens ALAT. Il lui appartient notamment de veiller à la sécurité et à l'élaboration des mesures de coordination en précisant les contraintes liées à l'emploi des moyens ALAT.

354 . mesures de sécurité.

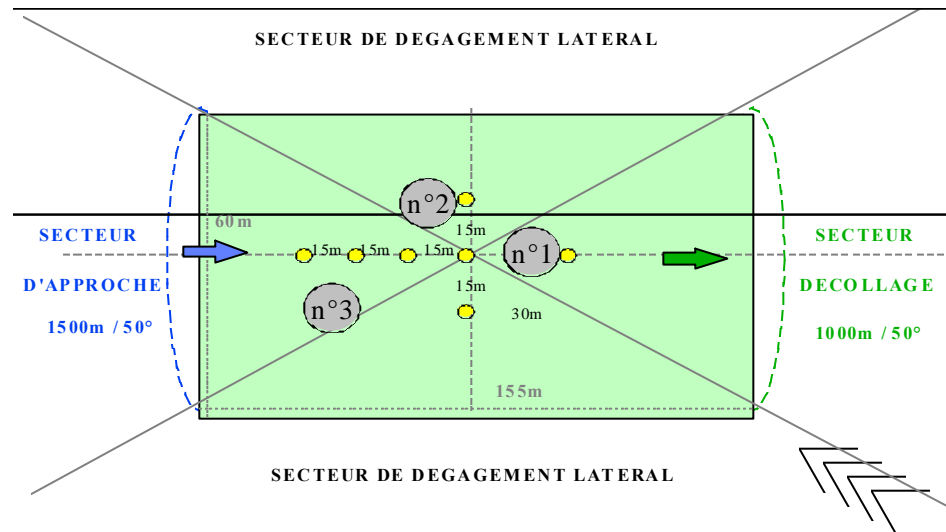
Outre les caractéristiques des aires de posé reprises dans le paragraphe traitant du balisage en campagne, les mesures suivantes sont impérativement rappelées et suivies pour tout héliportage :

- arme à la main désapprovisionnée, à la sûreté, inspection passée,
- abordage et débarquement des hélicoptères sur ordre du Chef de Bord par l'avant,
- pas de coiffure sur la tête (sauf le casque), antennes radio repliées,
- pas de lampes pointée vers les appareils,
- remettre un manifeste d'embarquement au commandant de bord comportant : fréquence radio et indicatif des troupes au sol, point de posé, liste personnels, mission... .

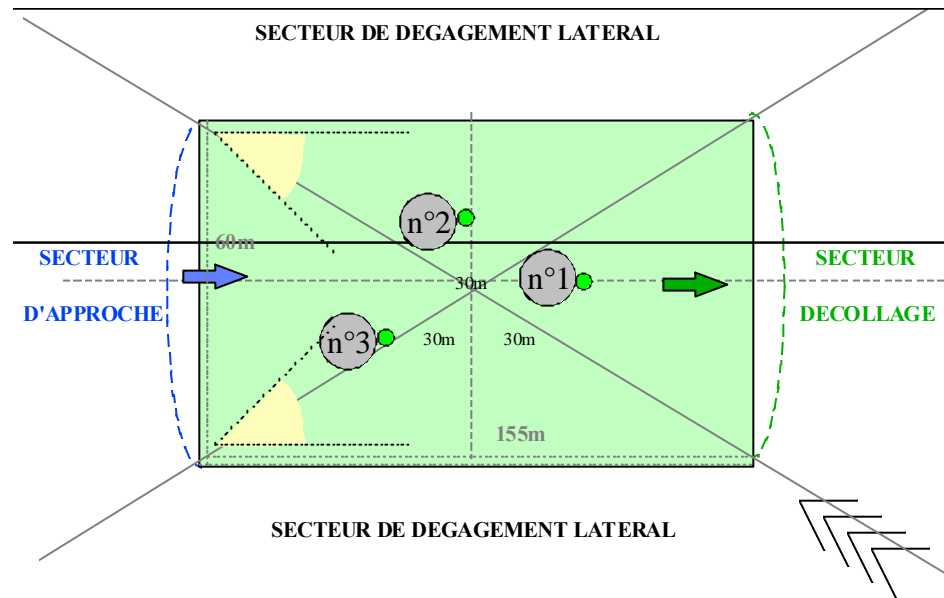
Les chefs de section et commandants d'unité embarquent dans les appareils des chefs de patrouilles et se servent impérativement du casque 3° homme.

- BALISAGE DE CAMPAGNE POUR PATROUILLE DE 3 HM

- SANS Jumelles de Vision



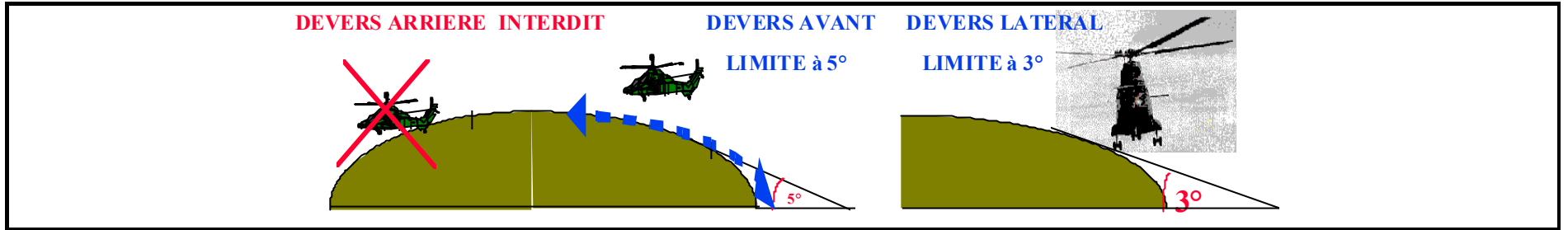
AVEC Jumelles de Vision Nocturne



Les dimensions de la zone de posé et le positionnement des hélicoptères ne varient pas.

Sous JVN, les lampes sont remplacées par une (ou des) source(s) lumineuse(s) arrière(s) et la matérialisation des points de posé par la mise en place de bâtons chimio-luminescents.

DEVERS A RESPECTER



3° PARTIE : LE COMBAT DE LA COMPAGNIE

CHAPITRE 1 : LES FORMATIONS ET LES ACTES ELEMENTAIRES

11. les formations.

Le choix de la formation est dicté par le terrain et par la menace adverse. La mission reçue peut également imposer un rythme de progression ou une attitude, en fonction de la part de risque acceptée par l'échelon supérieur, du contexte de l'engagement et de la position de l'unité en premier ou en deuxième échelon.

Ce choix repose sur quelques impératifs :

- conserver en permanence la possibilité de manœuvrer,
- assurer la sûreté du mouvement ou du dispositif,
- se renseigner,
- conserver les liaisons.

La structure quaternaire de la compagnie de combat d'infanterie procure à l'unité la souplesse d'emploi, la capacité de manœuvrer en sûreté et une très bonne réactivité. La répartition des différents éléments est variable et doit permettre de garder ou de reprendre l'initiative. Cette souplesse d'emploi, ainsi que les aptitudes de l'unité, sont valorisées par l'accueil de renforcements ou le bénéfice d'appuis adaptés aux situations tactiques.

12. les actes élémentaires.

Les actes élémentaires de la compagnie de combat d'infanterie sont les suivants :

- se déplacer, à pied ou en véhicules,
- s'arrêter, tomber en garde,
- mettre en œuvre ses armes.

121. se déplacer.

L'organisation du déplacement pourra être différente selon que la compagnie se déplace en premier ou en deuxième échelon. Ne seront pas traités dans ce document les déplacements vers les zones de déploiement et d'attente extension (ZDAE), ni ceux vers les zones de déploiement opérationnel (ZDO), faisant l'objet d'une procédure particulière dans l'exécution d'un mouvement d'ensemble.

1211. EN PREMIER ECHELON.

La compagnie se déplace en premier échelon du régiment, ou du GTIA, pour rechercher le renseignement sur l'adversaire, le devancer ou prendre le contact. Dans la mesure du possible, l'unité se déplace sur plusieurs itinéraires, articulée en deux échelons. Le deuxième échelon de l'unité doit progresser en gardant la possibilité de changer d'itinéraire et de soutenir l'échelon de tête. Selon le type de véhicule, et en fonction de la menace, la compagnie débarque au plus près de son objectif.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • déterminer les points ou zones à atteindre, • choisir les itinéraires, • fixer les limites de bond (1), • fixer les points à reconnaître sur les itinéraires, • rythmer le déplacement (ambiance, horaires), • articuler l'unité, • fixer les missions des subordonnés, • s'appuyer (être appuyé) / se couvrir (être couvert) : <ul style="list-style-type: none"> • armes de bord des véhicules, groupes d'appui de l'unité et renforcements, • appuis de l'échelon supérieur ou d'unités voisines, • donner les ordres.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • débiter la progression sur ordre ou à l'initiative selon les ordres reçus, • se renseigner <ul style="list-style-type: none"> • les sections effectuent des coups de sonde à l'initiative ou en fonction des ordres et rendent compte de leur déplacement, • suivre la progression des autres unités du régiment ou du GTIA, • coordonner la progression des différents échelons, • maintenir le rythme prescrit, • réagir face à une action ennemie.

(1) l'amplitude des bonds sera variable selon que l'unité progresse à pied ou en véhicules, ainsi qu'en fonction des renforcements interarmes dont elle dispose.

RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none">• lors de l'atteinte des lignes de coordination fixées par l'échelon supérieur,• des indices de présence ennemie et de la reconnaissance de points particuliers du terrain,• en fin de déplacement :<ul style="list-style-type: none">• de l'exécution de la mission,• du dispositif adopté,• des possibilités de manoeuvre de l'unité.
---------------	---

DEPLACEMENT SUR DEUX ITINERAIRES.

Procédé le plus souple d'emploi car il permet plus rapidement de rétablir un rapport de forces favorable sur l'un des deux itinéraires.

DEPLACEMENT SUR TROIS ITINERAIRES.

Procédé qui peut être adopté dans le cadre d'une infiltration, ou afin de se renseigner sur un front plus large tout en gardant un échelon de manoeuvre. Il est aussi à privilégier en terrain ouvert tant en véhicules qu'à pied.

1212. EN DEUXIEME ECHELON.

Se déplacer en deuxième échelon consiste, pour le commandant d'unité, à adopter une formation lui permettant de manœuvrer rapidement au profit de l'échelon de tête dans le cadre de l'action d'ensemble du régiment ou du groupement afin soit de relancer l'action, soit de prendre à son compte tout ou partie de la mission du premier échelon. Cependant, le fait d'être placé en deuxième échelon ne signifie pas que toute menace ennemie a disparu : l'adversaire peut en effet s'être volontairement laissé dépasser par le premier échelon.

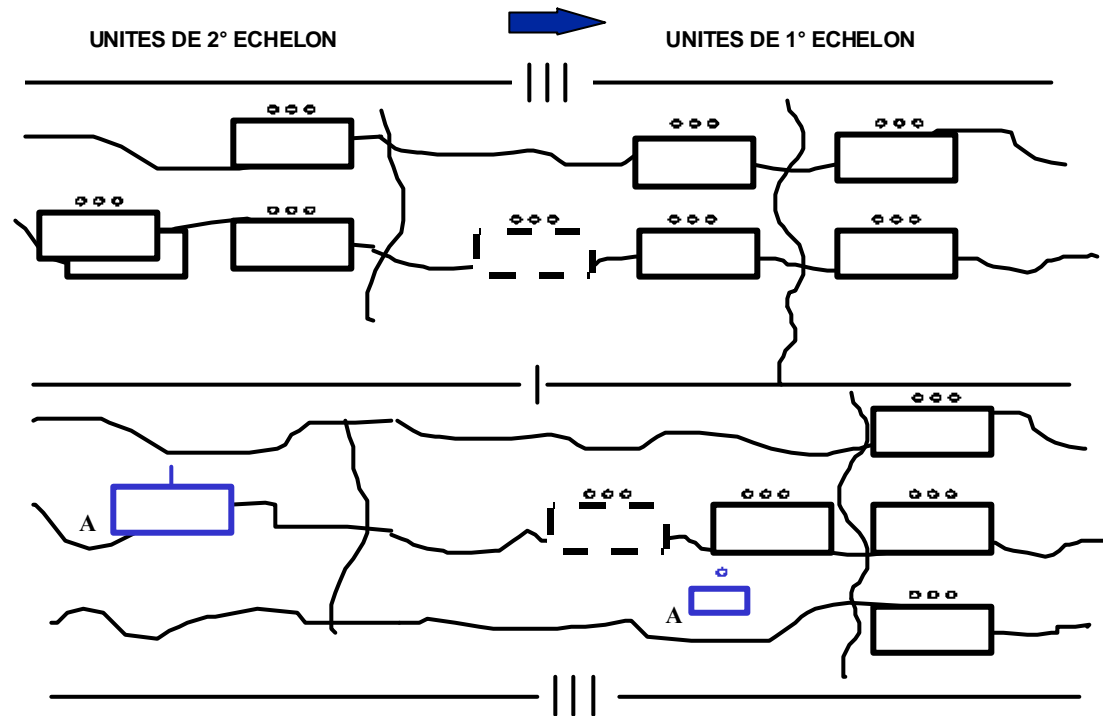
Le souci principal du commandant d'unité doit être de se tenir informé de la progression du premier échelon afin d'adapter sa progression sur celle de ce dernier et de pouvoir ainsi anticiper la manoeuvre. Ceci est possible par plusieurs procédés, sachant qu'il ne faut pas engager de sections dans le même compartiment de terrain que celui de l'échelon de tête :

- écoute du réseau radio et des comptes rendus du premier échelon,
- positionnement de l'officier adjoint à vue ou au sein de l'échelon de tête. Ceci demande l'accord préalable de l'autorité supérieure, et présente l'avantage de se tenir informé sans encombrer le réseau radio commandant. De plus, disposer d'un « DL » auprès de l'échelon de tête facilite l'engagement dans la foulée de l'échelon de soutien à son profit ou son passage en premier échelon.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • choisir le ou les itinéraires (généralement l'axe principal dans le fuseau de l'unité), • fixer les limites de bond permettant de modifier les itinéraires, • rythmer le déplacement, • articuler l'unité, • fixer les missions des subordonnés, • donner les ordres.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • débiter la progression sur ordre ou à l'initiative selon la progression de l'échelon de tête, • se renseigner <ul style="list-style-type: none"> • suivre la progression des autres unités du régiment ou du GTIA, • coordonner la progression des différents échelons, • adapter le rythme à celui de l'échelon de tête, • changer de posture suivant la situation du premier échelon, • réagir face à une action ennemie.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • lors de l'atteinte des lignes de coordination fixées par l'échelon supérieur, • de sa situation et de ses possibilités dès l'engagement de l'échelon de tête au contact de l'ennemi, • en fin de déplacement : <ul style="list-style-type: none"> • de l'exécution de la mission, • du dispositif adopté, • des possibilités de manoeuvre de l'unité.

Les ordres reçus orienteront généralement le capitaine sur son action future. Ils préciseront généralement « telle unité, dans tel fuseau, soutenir en mesure de ... ».

SCHEMA RECAPITULATIF .



1213. L'INFILTRATION.

L'infiltration constitue un procédé particulier de déplacement. Elle a pour but de pénétrer au sein d'un dispositif ennemi, sans se faire repérer, jusqu'à un point clé du terrain ou un objectif, pour renseigner, pour le détruire ou le neutraliser, ou pour faciliter l'engagement d'un élément ami.

La réussite de la mission, qui peut s'exécuter à pied ou en véhicules, réside dans l'aptitude de l'unité à déceler, à l'insu de l'ennemi, ses positions, afin de déterminer les possibilités de progression dans les intervalles de son dispositif.

L'infiltration de l'unité en premier échelon du régiment, ou du groupement, peut inclure le maintien de la surveillance de positions ennemies, ou de points particuliers indispensables à la progression de l'échelon principal ainsi que, éventuellement, une relève par dépassement.

122. s'arrêter, tomber en garde.

L'arrêt de la compagnie, en cours ou en fin de déplacement, est une phase délicate de la manoeuvre car il est indispensable d'éviter les regroupements provoquant une grande vulnérabilité du personnel et des matériels. La durée prévisible de l'arrêt et la menace adverse orientent le dispositif à adopter et l'attitude sur la zone d'arrêt. Dans tous les cas, il est primordial de conserver la sûreté et l'aptitude à la manoeuvre.

Le dispositif adopté doit permettre, de jour comme de nuit, de :

- se camoufler,
- se renseigner,
- riposter (armement individuel et collectif, armes de bord),
- manoeuvrer,
- quitter rapidement la zone ou reprendre la progression.

Deux types d'arrêt sont envisageables en fonction de leur durée : les arrêts courts, généralement en phase de progression, et les arrêts longs, entre deux phases d'action.

1221. LES ARRETS COURTS.

Ils sont généralement liés à la manoeuvre d'ensemble du régiment ou du GTIA. Il s'agit de marquer un temps d'arrêt tout en conservant l'aptitude à reprendre la progression ou à recevoir une nouvelle mission. Dans ce cas, tout en assurant sa sûreté, l'unité tombe en garde aux abords immédiats des axes de progression en privilégiant la mise en œuvre des armes de bord et des armes antichars pour faire face à toute éventualité.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none">• déterminer le dispositif,• fixer les missions des sections,• donner les ordres.
S'ARRETER	<ul style="list-style-type: none">• tomber en garde (en véhicules, débarquement total ou partiel suivant la menace),• installer le dispositif provisoire de sûreté rapprochée,• organiser la sûreté et la défense.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none">• se renseigner,• riposter, combattre.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none">• renseigner l'échelon supérieur sur :<ul style="list-style-type: none">• la position de l'unité et ses capacités• les actions entreprises,• les possibilités de manoeuvre.

1222. LES ARRETS LONGS.

Ils peuvent intervenir en zone de déploiement et d'attente extension (ZDAE), en zone de déploiement opérationnel (ZDO) ou lors de la phase de réorganisation à l'issue d'une phase d'action.

Les zones favorables aux arrêts longs sont, à titre indicatif, les localités, les zones boisées

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none">• choisir la zone,• déterminer le dispositif,• fixer les missions des sections,• donner les ordres.
S'ARRETER	<ul style="list-style-type: none">• rejoindre et reconnaître la zone d'arrêt,• installer le dispositif,• organiser la sûreté (rapprochée et éloignée) et la défense en valorisant le terrain si nécessaire,• organiser (selon les cas) :<ul style="list-style-type: none">• les ravitaillements,• le soutien de l'homme,• l'entretien des véhicules.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none">• se renseigner,• rendre compte,• en fonction des ordres reçus :<ul style="list-style-type: none">• défendre,• rompre le contact,• s'esquiver.
REPRENDRE LE DEPLACEMENT	<ul style="list-style-type: none">• modifier (éventuellement) l'articulation,• donner les ordres,• débiter la progression, sur ordre ou à l'initiative (voir se déplacer).

123. mettre en œuvre ses armes.

Il s'agit des mesures de sûreté permanentes préventives que la compagnie doit prendre pour assurer sa protection et réagir par le feu face à des agressions adverses.

La réaction de l'unité doit avoir pour objectif :

- de renseigner,
- de se soustraire aux feux ou de neutraliser l'adversaire tout en conservant l'ascendant sur l'ennemi,
- de conserver la capacité de manœuvrer : ceci suppose que l'échelonnement de l'unité soit tel qu'il interdise à l'ennemi de prendre simultanément l'ensemble de la compagnie sous le feu.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none">• fixer :<ul style="list-style-type: none">• les distances entre les différents éléments, à pied comme en véhicules,• les secteurs de surveillance principaux,• les systèmes de guet et d'alerte,• les consignes d'ouverture du feu,• les liaisons.• préciser :<ul style="list-style-type: none">• le niveau de protection NBC,• les consignes de tir LATTA.

<p>COMBATTRE FACE A UN DANGER TERRESTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en véhicules : <ul style="list-style-type: none"> • contre les armes légères : <ul style="list-style-type: none"> • accélérer en ripostant par les armes de bord, • quitter la zone battue, • préciser le contact, neutraliser, marquer ou poursuivre la progression suivant la mission reçue, • rendre compte. • contre des tirs de canon ou de missiles : <ul style="list-style-type: none"> • quitter les axes de progression et tomber en garde, • riposter : tirs indirects (neutralisation ou aveuglement), antichars, armes de bord, • manœuvrer pour préciser ou rompre le contact, • rendre compte. • à pied : <ul style="list-style-type: none"> • riposter, tomber en garde, • faire déclencher les feux indirects (neutralisation ou aveuglement), • manœuvrer soit pour se soustraire aux feux ennemis, soit pour préciser le contact, • rendre compte.
<p>COMBATTRE FACE A UN DANGER AERIEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • tomber en garde en quittant les axes de progression, • ouvrir le feu en fonction des consignes LATTA reçues, • rendre compte.
<p>FACE A UN DANGER NBC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • diffuser l'alerte, • se protéger, pressuriser les véhicules, • mettre en œuvre les mesures de détection et de contrôle individuelles et collectives, • rendre compte.

CHAPITRE 2 : ETUDE DE LA MISSION

Le commandant d'unité étudie sa mission fixée par l'ordre initial de l'échelon supérieur. Il applique pour cela la méthode de raisonnement tactique (MRT). Ce chapitre ne reprend pas le déroulement d'ensemble de cette méthode, qui est donné en annexe, mais a pour but de mettre l'accent sur certains points.

21. l'ennemi.

Ce terme générique sous-entend un adversaire désigné ou potentiel au sens traditionnel du terme, des belligérants ou des protagonistes, c'est à dire des parties prenantes à un conflit déclaré ou latent, constituant une menace immédiate ou potentielle.

L'étude de cette menace, et du contexte de l'engagement, est fondamentale car elle conditionne les modes d'action et procédés de combat de l'unité d'une part, et la liberté d'action au regard du droit et de règles d'engagement d'autre part.

Il est essentiel de se rappeler quelques éléments de base.

- L'ennemi manoeuvre. Il a donc une intention et des objectifs à atteindre sur le terrain ou sur son adversaire. Pour cela, il met en œuvre différents procédés de combat classiques ou subversifs. Le commandant d'unité doit analyser les éléments donnés par le PRIMO ALPHA de l'ordre initial de l'échelon supérieur et en déduire la menace immédiate et ultérieure pour son unité.
- L'adversaire est un soldat entraîné et animé de la volonté de combattre.
- La menace peut être clairement définie et paraître rationnelle, ou diffuse et sembler incontrôlée, voire irrationnelle.

22. le terrain.

- Le terrain commande la manoeuvre. Il conditionne les mouvements et les déploiements et donc, l'aptitude à engager l'adversaire ou à contrôler le milieu.
- Le terrain est marqué par des points clés dont la saisie, ou le contrôle, permet de marquer un effort ou de prendre l'ascendant sur l'ennemi.
- Le terrain est neutre, c'est à dire que généralement, les points clés pour la manoeuvre amie sont aussi des points clés pour celle de l'adversaire.

23. le milieu humain.

La population présente sur la zone des combats peut constituer un enjeu majeur des opérations. Son attitude et son volume conditionnent la liberté d'action. Elle peut être neutre, bienveillante ou hostile, et sera souvent changeante soit au gré de l'évolution de la situation soit du fait de manipulation. Par ailleurs, son attitude fera, de même que l'action militaire, l'objet d'une médiatisation omniprésente.

Dans certains contextes d'engagement, tels que l'interposition ou l'évacuation de ressortissants, elle peut devenir l'acteur principal du conflit dans la mesure où l'action militaire vise directement à assurer sa sécurité et son soutien.

24. les délais.

La manoeuvre de l'unité demande des délais, tant pour la préparation de l'action (réflexion, reconnaissance terrain ...) que pour l'exécution de la mission et la réorganisation en fin d'action. Ces délais s'appliquent aussi bien à la réflexion du

commandant d'unité qu'à celle de ses subordonnés. Le capitaine doit donc intégrer dans l'étude du facteur temps les délais nécessaires à l'étude de la mission, aux reconnaissances et à la préparation des ordres de ses subordonnés.

CHAPITRE 3 : LES MISSIONS DE SURETE

31. généralités

Les missions de sûreté regroupent « l'ensemble des mesures qui permettent au chef, à tous les échelons, d'être à l'abri des surprises en lui procurant le temps et l'espace nécessaires à la mise en œuvre efficace de ses moyens » (TTA 106). Il s'agit donc, pour le commandant d'unité, de mener des actions à dominante dynamique ou statique afin de renseigner et, selon le cas, de combattre.

Les dimensions de la zone d'engagement de l'unité varient selon le terrain et les renforcements mis à disposition de la compagnie. La compagnie s'engage dans des missions de sûreté sur un front de trois à quatre kilomètres en moyenne offrant plusieurs pénétrantes (au moins deux) indispensables à la manoeuvre.

REMARQUE : une ligne *ROLES INTERARMES* apparaît dans chaque tableau d'étude des missions de l'unité. Elle indique les rôles particuliers que peuvent avoir certaines composantes interarmes données en renforcement pour la mission. Ces rôles sont à rapporter aux possibilités offertes par le terrain et à la nature de l'ennemi.

32. éclairer.

« Rechercher du renseignement sans engager le combat pour contribuer à la sûreté du chef et de la troupe ». (TTA 106)

Le but de cette mission est, d'une part, de déceler toute activité ennemie afin de déterminer le dispositif adverse, les intervalles, les zones minées... et, d'autre part, de renseigner sur le terrain afin de lever des hypothèques sur le déploiement ultérieur du régiment ou de confirmer l'aptitude à conduire l'action envisagée.

L'unité en premier échelon du régiment ou du GTIA peut recevoir la mission ECLAIRER dans le cadre de l'exécution des missions particulières de l'échelon supérieur suivantes :

- effectuer un raid,
- conquérir,
- s'emparer de,
- reconnaître.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • fixer les itinéraires, les limites de bonds, • articuler l'unité en deux échelons, • donner les ordres.
PROGRESSER	<ul style="list-style-type: none"> • de limite de bond en limite de bond, • coordonner la progression des deux échelons, • maintenir le rythme prescrit,
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : selon le terrain : éclairer ou soutenir • GEN : participer à la reconnaissance de points, marquer une zone minée, fournir un appui à la mobilité.
RENSEIGNER	<ul style="list-style-type: none"> • sur les itinéraires et sur le terrain, • sur l'ennemi, • sur sa progression.

33. mener une reconnaissance offensive.

« Action de combat destinée à neutraliser les éléments de sûreté adverses et préciser le dispositif qu'ils couvrent afin d'en préparer l'attaque » (TTA 106).

En fonction de la nature de la menace, l'unité devra disposer de renforcements, notamment en chars, pour mener son action.

Engagée en premier échelon, il s'agit pour l'unité, ou le sous-groupement, de faciliter l'engagement du deuxième échelon ami :

- en recherchant les éléments de sûreté ennemis,
- en prenant et en précisant le contact,
- en détruisant ou au minimum en neutralisant les éléments ennemis,
- en renseignant sur le terrain (préparation de l'action ultérieure).

La réussite de la mission conditionne l'action ultérieure du régiment ou du GTIA. Il est donc essentiel, en fonction des ordres reçus, de reconnaître l'ensemble du fuseau dans lequel progresse la compagnie, ou les itinéraires et leurs abords, afin de permettre au deuxième échelon de rejoindre sa zone d'action en sûreté.

La menace pour l'unité peut être constituée par des éléments de reconnaissance adverses ou des postes de surveillance avancés. Leur volume peut aller de l'élément réduit à la section. Dans les deux cas, l'ennemi pourra disposer d'équipes d'observation de l'artillerie aptes à mettre en place des tirs contre le premier ou le deuxième échelon du régiment.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • fixer les itinéraires, les limites de bonds, • articuler l'unité en deux échelons, • donner les ordres.
PROGRESSER	<ul style="list-style-type: none"> • de limite de bond en limite de bond, • coordonner la progression des deux échelons, • maintenir le rythme prescrit,
COMBATTRE	<ul style="list-style-type: none"> • riposter face à une action ennemie, • manœuvrer (1) : <ul style="list-style-type: none"> • prendre et préciser le contact, • fixer, se couvrir, mettre en œuvre les appuis, • neutraliser ou détruire, • rendre compte, • poursuivre la progression.
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : éclairer, reconnaître, soutenir, appuyer. • GEN : participer à la saisie de points ou à la réduction d'éléments ennemis, marquer des zones minées et ouvrir des itinéraires. • ART : accompagner la reconnaissance, participer à la réduction de résistances dépassées, accompagner et faciliter la progression du 1^o échelon, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.
RENSEIGNER	<ul style="list-style-type: none"> • sur les itinéraires et sur le terrain, • sur l'ennemi, • sur sa progression.

(1) Appliquant le principe d'économie des forces, le commandant d'unité engage le volume d'éléments subordonnés nécessaire et suffisant en fonction du RAPFOR avec le souci de maintenir le rythme de progression imposé par l'échelon supérieur.

A cet effet, l'unité peut recevoir l'ordre de marquer la position ennemie afin de la passer en compte au deuxième échelon.

34. surveiller.

« Mission ou mesure de sûreté ayant pour objet de déceler toute activité de l'ennemi en un point, sur une direction ou dans une zone (surveiller un intervalle) dans le but d'alerter et de renseigner ». (TTA 106)

L'esprit de la mission consiste à renseigner. Cependant, en cours d'action et suivant l'évolution de la menace, l'unité peut être conduite à mener un combat offensif ou défensif à partir des positions ou de la zone occupées. La surveillance d'une zone est tout à fait adaptée aux missions d'interposition : surveiller une ligne de cessez le feu, une zone démilitarisée.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • se déplacer en sûreté vers la zone, • reconnaître, • déterminer les points clés, • jeter un dispositif provisoire, • articuler, en conservant un élément réservé, • donner les ordres.
RENSEIGNER	<ul style="list-style-type: none"> • installer un dispositif de postes de surveillance, • organiser les reconnaissances des patrouilles, • rendre compte : <ul style="list-style-type: none"> • des possibilités d'observation et de tir, • des renseignements obtenus.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • coordonner les patrouilles, • maintenir la surveillance (surveillance de zone), • en fonction des ordres reçus : <ul style="list-style-type: none"> • interdire, • contrôler, • s'emparer de, • freiner, • intercepter, • rompre le contact.
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : surveiller, soutenir, détruire. • GEN : valoriser les positions, participer à la couverture et aux missions défensives. • ART : assurer la sûreté éloignée du dispositif, interdire ou disloquer des réactions offensives, interdire tout débordement, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher du renseignement dans la profondeur.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • des renseignements sur l'ennemi, sur le terrain, sur la population. • de l'évolution de la menace sur les positions de surveillance.

35. couvrir - flanc garder.

- **COUVRIR** : « prendre l'ensemble des mesures actives ou passives pour s'opposer à une action éventuelle de l'ennemi pouvant menacer le déroulement de l'action principale amie ». (TTA 106)
- **FLANC-GARDER** : « renseigner et couvrir, de façon fixe ou mobile, la formation considérée et, éventuellement, assurer la liaison avec les unités voisines ». (TTA 106).

Il s'agit de garantir la liberté d'action du régiment, ou du GTIA, en interdisant toute menace de flanc. Plusieurs modes d'action sont possibles :

- progresser au rythme de l'élément à protéger,
- anticiper la progression du régiment en avançant l'ennemi sur un point ou une zone clé,
- s'installer en dispositif défensif (flanc-garde fixe).

Dans tous les cas, le dispositif de l'unité doit permettre la manoeuvre dans la profondeur afin de gagner les délais nécessaires à la manoeuvre de l'échelon supérieur.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • choisir le mode d'action, • fixer : <ul style="list-style-type: none"> • les itinéraires de progression, • l'articulation, • les limites de bonds, • les points clés ou les positions successives à tenir, • le rythme de progression et les points particuliers à reconnaître. • donner les ordres.
PROGRESSER	<p>Se déplacer, suivant le mode d'action retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un bloc pour devancer l'ennemi, • par sections successives (en « perroquet »). <p>Reconnaître, En fin de bonds : renseigner, surveiller</p>
COMBATTRE	<p>en deux échelons, manœuvrer dans la profondeur afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'intercepter, de détruire, • d'interdire, de donner un coup d'arrêt, • de tenir, de freiner.
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : reconnaître, détruire, • GEN : valoriser les positions défensives successives par la mise en place d'obstacles, réaliser les travaux de protection des moyens antichars, participer aux contre-attaques par la mise en place de butoirs, <p>ART : faciliter les décrochages successifs, dissocier les contre-attaques, accompagner les contre-attaques, renforcer et participer aux coups d'arrêt, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.</p>
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • de la progression, • des points atteints et des possibilités d'action, • de l'action engagée contre l'ennemi.

CHAPITRE 4 : LES MISSIONS OFFENSIVES

41. généralités

L'offensive a pour but principal de détruire les forces adverses. Elle permet de conserver ou de reprendre l'ascendant sur l'ennemi et donne les avantages suivant :

- le choix du moment de l'action,
- le choix des objectifs et des axes d'approche,
- la coordination des moyens et le rythme de l'action.

L'offensive repose sur trois principes.

411. la désorganisation.

Phase préalable au contact direct avec l'adversaire, la désorganisation vise à affaiblir ses capacités de manoeuvre, de commandement et sa volonté de combattre. La désorganisation repose sur l'aptitude à se renseigner et à acquérir les objectifs, et sur la capacité à mettre en place des feux dans la profondeur.

412. la percée.

Phase complémentaire à la phase de désorganisation, la percée a pour but d'exploiter les points faibles du dispositif adverse. Elle repose sur la surprise, la capacité à saisir une opportunité et selon les circonstances, sur la brutalité ou la souplesse de

l'action. La percée peut s'effectuer par approche directe (attaque frontale ou infiltration) ou par approche indirecte (enveloppement ou contournement).

413. la destruction.

Elle peut être totale ou partielle. La destruction de l'adversaire nécessite de maintenir le rythme de l'action, de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des moyens avec un temps d'avance, et de disposer des réserves aptes à relancer l'action.

42. prendre, préciser, maintenir le contact.

- 421. Prendre le contact : « action qui consiste, pour les éléments de tête, à engager le feu avec l'ennemi ou à s'infiltrer dans son dispositif en vue de renseigner, de tenir, éventuellement de conquérir, les points clés utiles à la poursuite des opérations » . (TTA 106)
- Préciser le contact : « déterminer les points et les zones où l'ennemi résiste aux actions engagées contre lui ainsi que les intervalles de son dispositif » . (TTA 106)
- Maintenir le contact : « maintenir un élément ennemi sous le feu des armes à tir direct amies » . (TTA 106)

Prendre et préciser le contact peuvent constituer le prolongement d'une mission de sûreté. Dans les deux cas, il s'agit de renseigner, par le feu, sur le dispositif ennemi en le contraignant à révéler son dispositif par la mise en œuvre de ses armes. Ces missions s'exécutent, soit après une prise à partie par l'ennemi (riposte), soit après l'avoir décelé à son insu. Elles sont conduites jusqu'à l'engagement complet des moyens de la compagnie.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • pris à partie : riposter, tomber en garde et fixer l'ennemi au contact, • déterminer les points clés du terrain, • s'appuyer et demander les appuis.
SE RENSEIGNER	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir le contact (pris à partie), • progresser (à pied ou en véhicules), • reconnaître et maintenir le contact avec les éléments ennemis progressivement décelés, • se couvrir.
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : soutenir, appuyer et reconnaître, fixer. • GEN : faciliter la progression, participer à la couverture. • ART : accompagner la reconnaissance, participer à la réduction de résistances, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur et sur les éléments de soutien.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • du dispositif ennemi, • des intervalles non battus par les feux, • des possibilités de manoeuvre de l'unité (1).

(1) : la prise de contact avec l'ennemi est un temps de la manoeuvre d'ensemble de l'échelon supérieur. Anticipant sur son action future, le commandant d'unité doit manoeuvrer avec le souci d'être en mesure d'exécuter sa mission suivante qui peut être de couvrir, d'appuyer, ou de réduire l'ennemi s'il est à sa pointure.

43. fixer - neutraliser.

- Fixer : « exercer sur l'ennemi une pression suffisante pour lui interdire tout mouvement ou tout redéploiement de son dispositif » . (TTA 106)
- Neutraliser : « mettre l'ennemi hors d'état d'agir efficacement pendant un temps déterminé »

Il s'agit généralement, pour l'unité, de manœuvrer afin de gagner les délais nécessaires à l'action d'ensemble de l'échelon supérieur et de faciliter son engagement contre l'ennemi au contact.

COMPOSANTES	EXECUTION
ACQUERIR	<ul style="list-style-type: none">• se renseigner sur l'ennemi et sur les amis,• maintenir le contact,• établir les plans de feux,• demander les tirs d'appuis,• rendre compte :<ul style="list-style-type: none">• de la situation ennemie,• des possibilités de manoeuvre de l'unité.
COMBATTRE	<ul style="list-style-type: none">• coordonner les feux directs et indirects,• se couvrir,• intercepter.
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none">• ABC : fixer, appuyer, soutenir, couvrir.• GEN : participer à la couverture, participer à la protection.• ART : participer à la réduction des résistances, disloquer les réactions offensives, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none">• de l'attitude de l'ennemi,• de l'arrivée de renforcements adverses,• de la progression des amis.

44. appuyer - soutenir.

- Appuyer : « apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, par le mouvement ou par le feu » . (TTA 106)
- Soutenir : « intervenir au profit d'une unité par la fourniture de moyens ou de services » . (TTA 106)

Initialement engagée en deuxième échelon, la mission consiste, pour l'unité, à être prête à intervenir sans délai au profit d'une unité de premier échelon, par le mouvement, par le feu, ou en la renforçant, dans le but de rétablir un rapport de forces favorable indispensable à la manoeuvre de l'unité bénéficiaire, ou du groupement.

La réussite de ces missions repose notamment sur la coordination des feux et sur l'aptitude à se renseigner sur la situation dans la zone de l'échelon de tête.

- suivi des réseaux radio,
- avec l'accord du régiment ou du groupement :
 - mise en place d'un DL (officier adjoint),
 - écoute du réseau radio de l'unité soutenue ou appuyée.

COMPOSANTES	EXECUTION
ACQUERIR	<ul style="list-style-type: none"> • se renseigner : <ul style="list-style-type: none"> • sur l'ennemi, • sur le terrain, • sur la progression et la manoeuvre du premier échelon.
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • en cours de progression : <ul style="list-style-type: none"> • reconnaître des itinéraires de contournement, • repérer des positions de tir et d'installation. • progresser au rythme du premier échelon, • conserver la capacité de manoeuvrer.
RENSEIGNER	<ul style="list-style-type: none"> • sur la progression, • sur les possibilités de manoeuvre.
MANOEUVRER	<p>en fonction de l'évolution de la situation dans la zone du premier échelon, l'unité en soutien ou en appui peut recevoir les missions suivantes (1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • neutraliser, fixer, • couvrir, • réduire, détruire, • attaquer en souplesse, • reconnaître un point • recueillir.

(1) : se reporter à l'étude détaillée de ces différentes missions.

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : participer aux différentes missions du paragraphe manoeuvre (1). Progressant en tête de l'unité, constituer l'élément de manoeuvre immédiat au profit de l'élément soutenu. (selon le contexte de l'action) • GEN : participer aux différentes missions du paragraphe manoeuvre (1). Faciliter la progression de l'unité sur les itinéraires de contournement. • ART : renseigner en permanence, sinon, se reporter à l'action à mener (neutraliser, fixer, couvrir ...).
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • de la progression, • de la préparation de la mission reçue en cours d'action, • de l'engagement de l'unité.

45. attaquer en souplesse

« Paralyser et désorganiser le dispositif ennemi par des infiltrations profondes puis détruire progressivement les éléments dépassés et isolés » . (TTA 106)

L'exécution de la mission « attaquer en souplesse » ne se conçoit qu'au niveau d'un sous-groupement. Elle se place dans le cadre de la manoeuvre du GTIA. Le sous-groupement bénéficie donc d'appuis directs (sous-groupements voisins) et indirects (ART et SAM).

Remarque :

Dans des conditions très particulières telles que l'engagement en zone urbaine ou la réaction offensive en vue de rétablir l'intégrité d'un dispositif, l'unité renforcée peut être amenée à conduire une action en force. Ceci demande une préparation et une coordination rigoureuses au niveau du régiment ou du groupement interarmes :

- sûreté de la manoeuvre d'approche,
- préparation des plans de feux,
- établissement des mesures de coordination,
- conduite des feux,
- organisation du soutien.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none"> • définir les itinéraires d'accès à la base de départ, • identifier les limites entre les sous-groupements, • identifier les objectifs en liaison avec les sous-groupements au contact, • établir le plan de feux indirects en liaison avec l'ART et/ou la SAM. • proposer des mesures de coordination des feux particulières, • articuler l'unité, (éléments d'appui, de manoeuvre, réservés) • donner les ordres pour la mise en place.
PROGRESSER SE METTRE EN PLACE	<ul style="list-style-type: none"> • rejoindre et reconnaître la base de départ, • repérer les objectifs, • adapter l'articulation du sous-groupement, • mettre en place les appuis (GAC, VBCI, ABC), • se renseigner (voisins, ART), • donner les ordres pour l'attaque, <ul style="list-style-type: none"> • dispositif, • missions - objectifs, • mesures de coordination, • soutien. • rendre compte de la préparation de l'unité.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • faire déclencher les tirs d'appui directs et indirects, • s'appuyer, (1) • se couvrir (éventuellement), • progresser, • coordonner les appuis et donner l'assaut, • réduire ou détruire, • nettoyer successivement les positions ennemies, • tomber en garde.

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : détruire, appuyer, couvrir. Le peloton blindé manoeuvre de position de tir en position de tir. • GEN : faciliter la progression en ouvrant des passages ou des brèches, participer à l'assaut, participer à la couverture. • ART : faciliter le débouché, accompagner l'attaque, dissocier et désorganiser toute réaction offensive, neutraliser les résistances rencontrées ou repérées, participer à la couverture des unités engagées sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur
-------------------------	---

(1) : le commandant d'unité utilise l'ensemble de ses moyens pour conduire son action. En fonction des possibilités offertes par le terrain, la manoeuvre des feux des VBCI peut être laissée à l'initiative de chaque section, ou centralisée dans une action d'ensemble intégrant les nécessités d'appui et / ou de couverture.

REORGANISER	<ul style="list-style-type: none"> • conserver la capacité de manoeuvrer, • se renseigner, • conduire les opérations de soutien, • rendre compte : <ul style="list-style-type: none"> • des pertes infligées et subies, • des objectifs atteints, • des possibilités de l'unité, • des délais nécessaires à la réorganisation.
-------------	---

46. réduire - détruire.

- Réduire : « mettre hors de combat un élément ennemi après l'avoir repéré, identifié et localisé » . (TTA 106)
- Détruire : « mettre définitivement hors d'usage ou hors de combat, selon qu'il s'agit de matériels ou d'une formation » . (TTA 106)

Cette mission est généralement le prolongement d'une reconnaissance offensive. Elle nécessite des renforcements en feux indirects et, selon la nature de l'ennemi et de la zone d'action, en blindés ou chars et en génie.

Afin d'interdire à l'ennemi de se renforcer ou de s'esquiver, il est souvent indispensable d'isoler l'objectif.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<ul style="list-style-type: none">• fixer l'adversaire,• préciser le contact, se renseigner,• déterminer :<ul style="list-style-type: none">• les itinéraires de débordement,• l'organisation de la base feux,• les appuis nécessaires,• les mesures de coordination des feux directs et indirects,• donner les ordres.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none">• progresser vers une base d'assaut et la ligne de couverture,• se couvrir,• se renseigner,• coordonner les tirs des appuis directs et indirects et donner l'assaut,• réduire ou détruire,• nettoyer les positions ennemies,• tomber en garde.

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : détruire, appuyer, couvrir. • GEN : faciliter la progression en ouvrant des passages ou des brèches, participer à l'assaut, participer à la couverture. • ART : accompagner le débouché, participer à la réduction, neutraliser les résistances repérées, dissocier ou disloquer toute réaction offensive, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.
REORGANISER	<ul style="list-style-type: none"> • rétablir le dispositif d'ensemble, • se renseigner, • conduire les opérations de soutien, • rendre compte : <ul style="list-style-type: none"> • des pertes infligées et subies, des objectifs atteints, • des possibilités de l'unité, • des délais nécessaires à la réorganisation.

47. s'emparer de, conquérir un objectif.

- S'emparer de : « s'assurer de la possession d'un point ou d'une zone en détruisant, en capturant ou en chassant l'ennemi qui peut l'occuper ». (TTA 106)
- Conquérir : « arracher à l'ennemi un objectif terrain au moyen d'une attaque. Cette mission suppose une résistance ennemie probable » . (TTA 106).

Le déroulement de l'action est sensiblement le même que celui d'une reconnaissance ou d'une réduction d'un ennemi localisé. L'unité devra disposer d'appuis feux indirects et, selon la nature de l'objectif, de renforcements. L'élément (ou les éléments) chargé de prendre pied sur l'objectif mène une reconnaissance, si la présence de l'ennemi n'a pas été décelée, ou donne l'assaut, dans le cadre de la conquête du point particulier.

48. harceler.

« Restreindre l'activité ennemie dans une zone ou sur un itinéraire défini et créer un climat d'insécurité. Le harcèlement peut être obtenu : par le feu, par des coups de main et des embuscades, par des obstacles battus ou non » . (TTA 106)

Action se déroulant dans la durée sur les arrières de l'adversaire, le harcèlement s'effectue principalement à pied en zones difficiles rendant très aléatoires la manoeuvre en véhicules blindés. La mise en place des différents éléments sur les arrières de l'ennemi peut être réalisée par :

- opération dans la 3^o dimension (aéroportage, aérolargage, héliportage),
- dépassement par l'adversaire,
- infiltration.

La mission est le plus souvent exécutée de façon décentralisée par l'unité, et, au sein de celle-ci, par les sections. Cependant, la mise en œuvre d'obstacles, et l'organisation du soutien, notamment dans les domaines du soutien santé et des ravitaillements, doivent faire l'objet de mesures de coordination particulières.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	fixer : <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs ou zones d'actions privilégiées, • les secteurs d'engagement des sections, • les points de regroupement et les zones d'attente, • l'organisation du soutien, • les points ou objectifs à surveiller, • le fractionnement de l'unité (3^o dimension) et les zones de poser ou de largage, • donner les ordres.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • se renseigner, • surveiller, • détruire (coup de main, embuscade), • se couvrir (éventuellement), s'appuyer, • s'esquiver.
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : l'emploi de l'ABC est contraint par la nature du terrain et les impératifs de discrétion qui conduisent à privilégier l'action à pied. • GEN : l'unité peut être renforcée par un DIHG, • ART : l'unité peut bénéficier d'appuis de l'artillerie en fonction de l'éloignement de la ligne des contacts et de la portée des pièces.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • des renseignements obtenus, • des objectifs détruits ou neutralisés, • de la mise en place d'obstacles.

(1) : les dimensions de la zone d'action varient selon la nature du terrain et des objectifs recherchés (échelons de combat ou de soutien, P.C.).

CHAPITRE 5 : LES MISSIONS DEFENSIVES

51 généralités

Pour la compagnie de combat d'infanterie, ou le sous-groupe, l'action défensive a pour but :

- de détruire l'adversaire dans le cadre d'une défense mobile,
- d'interdire à l'ennemi d'entrer dans une zone ou de conquérir un objectif dans le cadre de la défense ferme,
- de contenir un adversaire dans le cadre d'une action offensive de l'échelon supérieur.

Dans tous les cas, le combat défensif de la compagnie demande des renforcements interarmes, des délais d'installation importants pour reconnaître et aménager les positions, et la disposition d'appuis indirects.

511. les principes de la manoeuvre défensive

5111. LA VALORISATION.

La valorisation a pour but d'optimiser l'avantage d'être sur la zone de combat avant l'adversaire. Elle consiste à :

- aménager le terrain,
- mettre en place des dispositifs de renseignement et d'acquisition des objectifs,
- mettre en place un dispositif en profondeur,
- mettre en place un dispositif d'arrêt,
- participer à la couverture des points faibles.

5112. L'AFFAIBLISSEMENT.

Il s'agit de contrarier les préparatifs de l'ennemi et de rompre le rythme de son attaque (il a le choix du moment de l'action) par une combinaison de manœuvres d'arrêt et de contre-attaques locales.

- Contrarier les préparatifs adverses :
 - empêcher l'adversaire de se renseigner par la déception, le camouflage et l'installation sur des points non caractéristiques,
 - détruire ou neutraliser les moyens d'acquisition adverses (VOA), aveugler les observatoires.

- rompre le rythme de l'attaque ennemie :
 - canaliser l'ennemi,
 - mener des contre-attaques locales,
 - appliquer des feux dans la profondeur,
 - rechercher et neutraliser les moyens de commandement adverses,

5113. L'ARRET.

Il s'agit d'interdire définitivement à l'ennemi la conquête de son objectif et de se mettre en position pour reprendre l'ascendant. Cette phase de la manoeuvre peut être précédée par le recueil d'éléments amis au contact à l'issue de leur action de freinage ou de jalonnement. L'arrêt nécessite de disposer de renforcements de feux directs et indirects.

512. les formes de la défensive.

5121. LA DEFENSE MOBILE.

La défense mobile consiste à détruire l'ennemi en combinant, dans la profondeur, des manœuvres d'arrêt et de contre-attaques locales et en canalisant l'adversaire vers un terrain favorable valorisé. Il est donc essentiel de conserver une mobilité au moins égale à celle de l'adversaire.

5122. LA DEFENSE FERME.

Elle n'a pas vocation à détruire d'emblée l'adversaire mais plutôt à le contenir en conservant le terrain et en lui infligeant le maximum de pertes. Cette forme de la manoeuvre défensive demande aussi de combiner le feu et le mouvement. La zone d'installation peut être moins profonde que celle de la défense mobile mais elle doit cependant permettre de combiner les feux des sections dans la profondeur tout en gardant la maîtrise du terrain.

52. recueillir

« Soutenir à partir d'une zone ou d'une ligne donnée une unité qui se replie, lui permettre le franchissement de son propre dispositif puis la couvrir pendant un certain délai » . (TTA 106)

Le recueil d'une unité amie constitue généralement la phase préalable à l'action défensive conduite par la compagnie. Il s'agit de faciliter le mouvement rétrograde de l'unité qui se replie et de prendre à son compte le combat contre l'ennemi afin soit de gagner des délais, soit d'interdire à l'ennemi l'accès à la zone occupée.

Le recueil demande une préparation et une coordination rigoureuses, car il est impératif d'une part d'éviter les tirs fratricides, et d'autre part de limiter, dans le temps, la concentration des unités sur une même zone. La préparation, outre l'installation en défensive de la compagnie, doit clairement déterminer :

- la ligne de recueil (L.RCL.) : « ligne de contrôle suivant de préférence des points marquants du terrain et sur laquelle la responsabilité pour la conduite du combat est transmise d'une formation à une autre » . (TTA 106).

- le point (ligne) d'identification et d'accueil (P.I.A. - L.I.A.) : « point (ligne) à partir duquel l'unité recueillie est identifiée, accueillie, guidée et d'où les tirs d'appui sont déclenchés sans qu'il y ait confusion dans les objectifs » .
- les itinéraires de franchissement du dispositif ami vers la zone de regroupement.
- les mesures de coordination : les procédures d'identification, les modalités de prise de contact et de transfert de l'information sur l'ennemi, l'échelonnement de l'unité recueillie.

La ligne de recueil sera le plus souvent imposée au sous-groupe. Par contre, le GTIA peut demander au commandant d'unité de proposer un ou deux P.I.A.. Il est souhaitable qu'un D.L. de l'unité recueillie soit présent à l'unité chargée du recueil afin de faciliter sa préparation et la conduite de l'action.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	Reconnaître : <ul style="list-style-type: none"> • la zone de recueil, • le ou les P.I.A., • les pénétrantes nécessaires au recueil, • les positions d'installation défensive, Elaborer : <ul style="list-style-type: none"> • les plans de feux directs et indirects, • les plans d'obstacles, Déterminer : <ul style="list-style-type: none"> • les mesures de coordination, • les mesures d'identification, d'accueil et de guidage, • donner les ordres, Se renseigner : <ul style="list-style-type: none"> • sur les éléments amis à recueillir et sur les voisins, • sur l'ennemi, rendre compte.

MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • identifier et guider les éléments amis, • se renseigner, renseigner, • faire déclencher et coordonner les feux directs et indirects, • mettre en œuvre les obstacles de manoeuvre (si autorité qualifiée), <p>Selon la mission reçue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tenir, • donner un coup d'arrêt, • interdire, • couvrir, • rompre le contact (sur ordre).
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : appuyer, détruire, identifier et accueillir. • GEN : valoriser la ligne de recueil par des barrages d'obstacles, faciliter le franchissement du dispositif en maintenant libres les itinéraires, réaliser les travaux de protection. • ART : faciliter le recueil puis la manoeuvre défensive par des tirs de neutralisation ou d'aveuglement, renseigner et disloquer les contre-attaques. • CIRCU : faciliter la traversée du dispositif en guidant les éléments recueillis.
RENDRE COMPTE	<p>de la conduite du recueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • arrivée des éléments amis et échelonnement, • des renseignements obtenus sur l'ennemi, • de la fin du recueil et de l'engagement du combat.

53. donner un coup d'arrêt, barrer une direction.

- Donner un coup d'arrêt : « déclencher par surprise une action à base de feux sur une formation ennemie en mouvement offensif pour briser son élan et lui imposer un arrêt tout en lui infligeant le maximum de pertes. Un coup d'arrêt est, par essence, temporaire » . (TTA 106)

- Barrer une direction : « arrêter un ennemi progressant sur une direction ou sur un itinéraire » . (TTA 106)

S'installant sur une zone favorable, il s'agit, pour le sous-groupement, d'infliger à l'ennemi des pertes telles qu'il soit contraint de marquer un temps d'arrêt. L'exécution de cette mission demande des délais de préparation et des renforcements tant en feux directs et indirects qu'en moyens de valorisation du terrain et de protection.

Les missions « donner un coup d'arrêt » et « barrer une direction » sont généralement assorties d'une notion de durée afin de ne pas exposer, à terme, l'unité à un rapport de forces incompatible avec ses capacités tactiques. Elles peuvent se situer dans le cadre des missions de l'échelon supérieur suivantes : freiner, couvrir, recueillir.

Les points clés de ces missions sont :

- le choix de la zone, ou des zones, de destruction de l'adversaire,
- l'organisation du dispositif défensif,
- la valorisation du terrain.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<p>Déterminer ou identifier la ou les zones de destruction, Reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les zones d'installation, • les itinéraires de C.ATT, • les itinéraires de repli, <p>Elaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plans de feux directs et indirects, • les plans d'obstacles et de valorisation du terrain, <p>Déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures de coordination, <p>Se renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'ennemi, • sur les dispositifs voisins, • donner les ordres, <p>Rendre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'installation, • des plans de feux, • des plans d'obstacles.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • se renseigner, renseigner, • faire déclencher (sur ordre ou à l'initiative) et coordonner les feux directs et indirects, • mettre en œuvre les obstacles de manoeuvre (si autorité qualifiée), • se couvrir, • contre-attaquer, • rompre le contact (sur ordre).

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : détruire, soutenir, contre-attaquer. • GEN : valoriser la ligne de C.ARR par des barrages d'obstacles, faciliter les contre-attaques en maintenant libres les itinéraires, réaliser les travaux de protection. • ART : renforcer le coup d'arrêt, disloquer ou dissocier toute réaction offensive, faciliter les ruptures de contact, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.
RENDRE COMPTE	Rendre compte : <ul style="list-style-type: none"> • des renseignements obtenus sur l'ennemi, • de l'engagement du combat, • de la conduite de l'action.

54. tenir, défendre ferme, interdire.

- Tenir : « occuper ou défendre un point ou un espace de terrain » . (TTA 106)
- Défendre ferme : « forme de la manoeuvre d'arrêt visant à interdire à l'ennemi de franchir une ligne ou de s'emparer d'une zone » . (TTA 106)
- Interdire : « empêcher l'ennemi d'avoir accès à telle portion de terrain ou de franchir telle ligne ou d'utiliser tel personnel ou telle installation » . (TTA 106)

Ces trois missions se différencient principalement de « donner un coup d'arrêt » et de « barrer » par la notion de durée. Il s'agit d'occuper une position défensive et de combiner l'ensemble des moyens afin d'empêcher l'ennemi de s'en emparer ou de la franchir. Ceci demande d'importants délais de préparation et des renforcements de moyens et de feux.

Afin de pouvoir durer sur la position tout en préservant le potentiel de l'unité, l'effort initial doit être mis sur les reconnaissances et l'aménagement des positions ainsi que sur la préparation des plans de feux et d'obstacles. Le dispositif doit s'appuyer sur un terrain favorable au ralentissement et à la dislocation de l'ennemi. Les zones urbaines et les terrains très compartimentés se prêtent particulièrement à ces missions. L'exécution des ces missions peut être précédée par le recueil d'unités amies.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<p>Déterminer ou identifier la ou les zones de destruction, Reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les zones d'installation, • les itinéraires de C.ATT, <p>Elaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plans de feux directs et indirects, • les plans d'obstacles et de valorisation du terrain, <p>Déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures de coordination, <p>Se renseigner,</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'ennemi, • sur les dispositifs voisins, • donner les ordres, <p>Fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation des ravitaillements, • l'organisation du soutien santé, <p>Rendre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'installation, • des plans de feux et des plans d'obstacles.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • se renseigner, renseigner, • faire déclencher (sur ordre ou à l'initiative) et coordonner les feux directs et indirects, • mettre en œuvre les obstacles de manoeuvre (si autorité qualifiée), • se couvrir, (éventuellement) • contre-attaquer, • sur ordre, rompre le contact.

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : détruire, soutenir, contre-attaquer. • GEN : valoriser les positions défensives par des barrages d'obstacles, canaliser l'ennemi par des fuseaux d'obstacles, faciliter les contre-attaques en maintenant libres les itinéraires, réaliser les travaux de protection. • ART : renforcer l'action défensive, disloquer ou dissocier toute réaction offensive, faciliter les ruptures de contact, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.
RENDRE COMPTE	<p>Rendre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des renseignements obtenus sur l'ennemi, • de l'engagement et de la conduite de l'action, • de l'évolution du potentiel de l'unité.

55. freiner.

Freiner : « ralentir la progression ennemie sur une direction ou dans une zone par l'action de détachements mobiles, par des feux et par des obstacles » . (TTA 106)

Il s'agit de céder du terrain à l'ennemi en lui infligeant le maximum de pertes. Cette mission s'inscrit dans l'action du régiment, ou du GTIA, qui vise soit à gagner des délais, soit à provoquer un resserrement du dispositif ennemi en vue d'une contre-attaque d'un élément ami.

L'exécution de la mission par l'unité, ou le sous-groupement, se situe généralement dans un cadre espace - temps précis : « freiner de LIMA 1 à LIMA 2 jusqu'à GDH ». En principe, une unité d'infanterie ne peut pas enchaîner les missions « freiner » et « donner un coup d'arrêt ». En fin d'action, l'unité est généralement recueillie par une unité amie. La préparation de ce recueil est une mission qui peut être confiée à l'officier adjoint.

- MODALITES :

La compagnie freine sur un axe ou sur une direction. Selon la nature de l'ennemi, elle doit être renforcée et devra toujours bénéficier d'appuis feux indirects afin d'obtenir une plus grande efficacité et de faciliter les ruptures successives du contact dans les meilleures conditions.

Le terrain préférentiel de la zone d'engagement est un terrain compartimenté offrant des positions favorables aux embuscades, les zones urbanisées et les zones d'accès difficiles. Une attention toute particulière doit être portée à la conduite de l'action. En effet, il ne s'agit pas, dans la manoeuvre de freinage, d'interdire à l'ennemi d'accéder à une zone ou à une ligne. Ceci, en effet, pourrait remettre en cause la manoeuvre conçue par l'échelon supérieur. De même, le freinage exclut de se laisser fixer par l'adversaire.

Le freinage est donc un combat mobile, et souvent décentralisé, dans la profondeur de la zone d'action. Les éléments ennemis sont pris à partie dans des zones de destruction successives déterminées en fonction du terrain. L'emploi de mines et la réalisation d'obstacles, peuvent être limités ou interdits en fonction de zones à laisser libres d'obstacles (ZLO) au profit de contre-attaques amies.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<p>Fixer les zones de destruction, Reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les zones d'installation, • les itinéraires de repli, <p>Elaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plans de feux directs et indirects, • éventuellement les plans d'obstacles et de valorisation du terrain, <p>Déterminer les mesures de coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modalités de rupture du contact, • recueil successif des différents éléments, <p>Se renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'ennemi, • sur les dispositifs voisins, • sur les modalités de recueil de l'unité, <p>Donner les ordres, Rendre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des reconnaissances et des possibilités, • de l'installation, • des plans de feux, • des plans d'obstacles (éventuellement).
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • se renseigner, renseigner, • faire déclencher (sur ordre ou à l'initiative) et coordonner les feux directs et indirects par les différents éléments, • éventuellement, mettre en œuvre les obstacles de manoeuvre (si autorité qualifiée), • éventuellement, se couvrir, • rompre le contact

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : détruire, soutenir. • GEN : canaliser l'ennemi par des fuseaux d'obstacles (éventuellement), maintenir libres les itinéraires de repli, réaliser les travaux de protection. • ART : faciliter les ruptures de contact, dissocier ou disloquer toute réaction offensive, accompagner les contre-attaques, renforcer les coups d'arrêt, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.
RENDRE COMPTE	Rendre compte : <ul style="list-style-type: none"> • des renseignements obtenus sur l'ennemi, • de l'engagement du combat, • de la conduite de l'action • en fin de freinage, du recueil de l'unité.

Remarque : ce croquis illustre deux actions successives du sous-groupement. La mission peut se poursuivre dans la profondeur en fonction des ordres reçus et du terrain.

56. mener une défense d'usure.

« Forme de la manoeuvre d'arrêt visant à détruire progressivement dans la profondeur les pénétrations ennemies en se laissant dépasser le cas échéant » (TTA 106)

Il s'agit d'organiser une zone sur laquelle sera mené, pendant un temps déterminé, un combat décentralisé visant à détruire l'ennemi, ou au minimum à le freiner et à l'user. L'action s'achève soit par la neutralisation ou la destruction de l'adversaire, soit par une manoeuvre d'arrêt sur la limite arrière de la zone d'action. Cette dernière est conduite par l'unité, ou, de préférence par une autre unité après recueil de la compagnie ayant mené la défense d'usure.

La défense d'usure demande des délais de préparation et, le plus souvent, des délais de réorganisation.

La préparation portera principalement sur :

- la reconnaissance des zones de destruction des différents éléments, et des itinéraires de repli,
- l'élaboration des plans de feux et d'obstacles,
- l'élaboration des mesures de coordination,
- l'installation et le camouflage du dispositif.

La manoeuvre peut se réaliser selon deux modes d'action différents :

- destruction progressive de l'adversaire par une manoeuvre dans la profondeur,
- destruction brutale de l'adversaire après imbrication.

L'étude qui suit se rapporte au deuxième mode d'action ; le premier se rapprochant sensiblement du freinage étendu à l'ensemble de la zone d'action de l'unité.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	Reconnaître et fixer : <ul style="list-style-type: none"> • les zones de destruction, • les zones d'installation des éléments, • les itinéraires de repli, • les zones d'obstacles, • les mesures de coordination, • les modalités de recueil, • l'organisation du soutien, • rendre compte (plans de feux et d'obstacles), Donner les ordres.

MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • se renseigner, renseigner, • laisser l'adversaire entrer dans le dispositif, • détruire ou neutraliser simultanément l'ennemi, • poursuivre la désorganisation et la destruction, • se couvrir (éventuellement), s'appuyer, • guider, accueillir et / ou appuyer les contre-attaques amies, • rompre le contact (sur ordre).
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : détruire, couvrir, soutenir. • GEN : canaliser l'ennemi par des fuseaux d'obstacles, maintenir libres les itinéraires de repli, réaliser les travaux de protection. • ART (1) : faciliter les ruptures de contact, dissocier ou disloquer toute réaction offensive, accompagner les contre-attaques, renforcer les coups d'arrêt, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • des renseignements obtenus, • des destructions ou neutralisations effectuées.

(1) : l'emploi des feux indirects peut se révéler complexe compte tenu de l'imbrication et du risque de tirs fratricides. Il peut être nécessaire de fixer d'emblée des zones réservées à l'application des feux indirects et, par conséquent, d'accès interdit ou soumis à autorisation pour les combattants. Sur ce point, le dialogue entre le commandant d'unité et l'EO ou l'ELO sera fondamental.

57. contrôler une zone.

« Interdire à l'ennemi la libre circulation à l'intérieur d'une zone :

- d'une part, en décelant et en surveillant toute infiltration ou mouvement à l'intérieur de cette zone ;
- d'autre part, en agissant contre les personnels ou mobiles jugés indésirables » . (TTA 106)

La mission « contrôler une zone » comporte deux volets : un volet renseignement et un volet neutralisation - destruction.

- Le renseignement : il s'agit d'acquérir le maximum d'informations sur le milieu, le ou les adversaires par la coordination de postes de surveillance fixes de points particuliers, de patrouilles et de contacts avec l'ensemble des acteurs sur la zone (population,...).
- La neutralisation - destruction : l'action contre « les personnels ou mobiles jugés indésirables » est conduite par un élément réservé, ou, selon le rapport de forces, par l'élément chargé du recueil du renseignement. Ce dernier doit être en mesure de guider et d'appuyer l'action de l'élément d'intervention.

Les dimensions de la zone à contrôler sont variables selon la nature du terrain et de l'adversaire. La réussite de la mission dépend principalement de l'aptitude de l'unité à conserver l'ascendant sur l'ennemi en maintenant ou en rétablissant dans les meilleurs délais un rapport de forces favorable. Ceci est lié à une reconnaissance détaillée des itinéraires d'intervention et des possibilités de manoeuvre sur l'ensemble de la zone. Le renforcement de l'unité par un peloton blindé ou de chars et par des moyens d'aide à la mobilité du génie est souvent indispensable.

En résumé, il s'agit, pour le commandant d'unité, de trouver le point d'équilibre entre une dilution sur le terrain nécessaire à l'acquisition du renseignement et la capacité à concentrer rapidement ses moyens pour intervenir sur une ou des menaces particulières.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<p>Déterminer les points clés de la zone, Articuler l'unité, Fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les zones de responsabilité des éléments chargés de renseigner, • les priorités d'intervention de l'élément réservé, • l'organisation des liaisons et de l'acheminement du renseignement, • la zone d'installation des appuis (éventuellement), • les points à surveiller en permanence, <p>Etablir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plans de feux directs et indirects, • les baptêmes terrain, • les plans d'obstacles. <p>Donner les ordres. Rendre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du dispositif adopté, • des capacités et des délais d'intervention sur la zone de responsabilité.
MANOEUVRER	<p>Se renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les objectifs prioritaires, • par les postes de surveillance, • par les patrouilles <p>Coordonner la neutralisation ou la destruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fixer l'élément au contact, • engager l'élément réservé, • intercepter.

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : appuyer, détruire, intercepter, soutenir. • GEN : faciliter la mobilité des unités en maintenant libres les itinéraires de contre-attaques, participer au contrôle de zone en réalisant des obstacles de couverture. • ART : assurer la sûreté éloignée du dispositif, renforcer les coups d'arrêt, accompagner les réactions offensives de l'élément réservé, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • des renseignements obtenus, • de la découverte d'éléments indésirables, • de l'action engagée.

58. rompre le contact.

« Se dérober soi-même au contact de l'ennemi » . (TTA 106)

Il s'agit de soustraire aux feux adverses, en ordre et en sûreté, tous les éléments engagés en vue de reprendre ou conserver l'ascendant sur l'ennemi. Ceci demande des appuis feux directs et indirects afin de neutraliser les éléments ennemis au contact et de masquer les mouvements de l'unité afin d'accroître la sûreté des mouvements.

En fonction de la nature et du volume de ces appuis, la rupture du contact pourra être menée d'un bloc ou par sections successives.

- Rupture du contact d'un bloc.

Le commandant d'unité coordonne les feux et donne l'ordre de rompre le contact selon le déclenchement des tirs d'appui. Profitant de la neutralisation et de l'aveuglement de l'adversaire, les éléments au contact décrochent et sont, soit recueillis par une autre unité, soit regroupés sur une zone à l'abri des feux adverses.

- Rupture du contact par éléments successifs.

Le commandant d'unité coordonne la mise en place de tirs d'appui et les mouvements de ses sections. Les éléments au contact effectuent sur ordre un mouvement rétrograde, soutenus et recueillis par le deuxième échelon de l'unité. Le renforcement d'un peloton blindé ou de chars peut faciliter cette manœuvre par des contre-attaques locales.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	Fixer : <ul style="list-style-type: none"> • les itinéraires de repli, • les points à atteindre, • les modalités de recueil. Elaborer : <ul style="list-style-type: none"> • le plan de feux, • le plan d'obstacles, (éventuellement) • les mesures de coordination, Donner les ordres, Rendre compte de la préparation de l'unité.
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • faire déclencher les tirs d'appui, • coordonner les mouvements et le recueil, • mener les contre-attaques locales, • rejoindre le ou les points de regroupement, • réorganiser l'unité.
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : appuyer, recueillir, soutenir, contre-attaquer, • GEN : faciliter la rupture du contact par la mise en place d'obstacles, appuyer la mobilité des sections. • ART : faciliter la rupture de contact, accompagner les contre-attaques, rechercher le renseignement dans la profondeur.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • du décrochage progressif des éléments, • du recueil, • de l'atteinte des points de regroupement, • des délais nécessaires à la réorganisation.

4° PARTIE : LES OPERATIONS PARTICULIERES

CHAPITRE 1 : GENERALITES

Cette partie a pour but de présenter l'engagement de la compagnie d'infanterie, ou du sous-groupement, dans des opérations ou des contextes d'engagement particuliers.

Les principes de l'action demeurent valables mais leur application aux opérations demande une adaptation au regard de règles d'engagement, de la mise en œuvre de modes d'action spécifiques ou d'une coopération interarmes et interarmées spécifique.

Cette partie traitera :

- des opérations de maîtrise des crises,
- des opérations de défense terrestre,
- des opérations de franchissement,
- du combat en zone urbaine,
- du combat de nuit.

CHAPITRE 2 : LES OPERATIONS DE MAITRISE DES CRISES

21. généralités

Les opérations de maîtrise des crises s'inscrivent généralement dans le cadre de l'emploi des forces au niveau d'organisations régionales ou des Nations Unies et ont pour but :

- de limiter une crise,
- de contenir un conflit,
- d'arrêter une guerre.

Il s'agit donc d'assurer et/ou de rétablir la sécurité dans un territoire afin de créer les conditions nécessaires à un règlement pacifique de la crise ou du conflit. L'engagement des unités vise à acquérir la maîtrise de l'espace terrestre contre les manifestations de la violence en les faisant cesser. Différents niveaux d'implication sont envisageables :

- assurer une protection locale au profit de la force, des acteurs civils chargés de la résolution du conflit et des populations,
- restreindre la liberté d'action des protagonistes, au besoin par l'emploi de la force,
- neutraliser les capacités d'action des adversaires.

Parallèlement, les unités peuvent être conduites à effectuer des missions de soutien direct des populations : aide humanitaire d'urgence en liaison avec des organisations civiles, participation au déroulement d'élections... .

22. principes

Les principes conditionnant l'engagement sont les suivants :

- le consentement des belligérants (opérations de maintien de la paix) préalablement au déploiement de la force,

- l'impartialité (opérations de maintien de la paix) dans l'exécution des missions au regard du mandat de la force,
- la crédibilité : quel que soit le contexte de l'engagement (chapitre 6 ou 7 de la Charte des Nations Unies), l'unité devra disposer en permanence d'une capacité de manoeuvre afin de conserver ou de rétablir un rapport de forces favorable et , si nécessaire, de conduire des actions de force : une situation générale calme dans une zone peut localement évoluer, dans des délais très brefs, vers un combat de moyenne ou de haute intensité.
- contrôler tout ou partie du milieu et détenir une capacité d'intervention dissuasive.
- la réversibilité de l'engagement qui permet d'adapter l'emploi des moyens aux évolutions de la situation. Cela repose, généralement, sur une gradation de l'emploi de ces moyens.

23. modalités d'exécution

231. la menace

En l'absence d'ennemi identifié et désigné, la menace peut prendre plusieurs formes :

- l'action terroriste,
- la prise à partie directe massive ou sélective,
- les conséquences d'opérations entre belligérants.

L'acquisition du renseignement représente la première phase d'exécution de la mission.

232. exécution

Ce type d'opération demande, le plus souvent, la constitution de sous-groupements interarmes offrant aux commandants d'unité les moyens complémentaires indispensables à la sûreté, à la réversibilité, à la dissuasion et à la conduite, si nécessaire, d'actions de force. Les facteurs de succès sont principalement la mobilité des éléments et la coopération entre les différentes composantes.

Le sous-groupement peut notamment recevoir, selon le mandat de la force et le contexte de l'engagement, les missions suivantes :

- reconnaître,
- surveiller,
- contrôler,
- s'emparer d'un point ou d'une zone,
- soutenir,
- neutraliser ou détruire.

Dans l'exécution de la mission, l'emploi de la force pourra être contraint par des règles d'engagement fixant les conditions d'ouverture du feu. La mobilité pourra, par ailleurs, être entravée par les mines, les munitions non explosées, les destructions et par la population.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<p>Analyser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le contexte de l'engagement, • les règles d'engagement et de comportement, <p>Se renseigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les belligérants, • sur la population, • sur les caractéristiques de la zone d'action, <p>Déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les points clés de la zone, • les itinéraires à reconnaître, • l'articulation de l'unité, • les règles d'ouverture du feu, • les mesures de coordination, • les plans de feux directs et indirects, <p>Reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les secteurs ou zones d'action des sections, • les itinéraires indispensables à la manoeuvre, • les zones de regroupement (éventuellement), <p>Donner les ordres.</p>
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • débiter la mission sur ordre ou à l'initiative, • se renseigner, renseigner, • établir les contacts, (autorités civiles et militaires, population) • coordonner l'engagement de l'élément réservé, • coordonner les feux, • neutraliser, intercepter, détruire (éventuellement)

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : reconnaître, appuyer, soutenir. • GEN : faciliter la mobilité, reconnaître et baliser les zones minées, appuyer l'engagement de l'élément réservé, aider à l'installation et à la sûreté des éléments. • ART : renseigner sur les mouvements dans la profondeur, appuyer les éléments au contact par des tirs de neutralisation ou d'aveuglement.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • de l'action de l'unité, • des capacités d'intervention sur l'ensemble de la zone, • de l'attitude des belligérants, et de la population, • des contacts établis.

CHAPITRE 3 : LES OPERATIONS DE DEFENSE TERRESTRE

31. principe

La défense terrestre recouvre l'ensemble des mesures mises en œuvre pour concourir, avec les autres formes de défense civile et militaire, au maintien de la liberté et de la continuité de l'action gouvernementale ainsi qu'à la sauvegarde de la population, des biens et des organes essentiels à la défense de la nation. Elle repose sur une organisation territoriale, sur une chaîne de commandement opérationnel aux ordres du CEMA, responsable de l'emploi des forces et sur des moyens militaires prélevés sur l'ensemble des forces projetables.

32. la menace

Sur le territoire national, et hors invasion « classique » par une force adverse, la menace pourrait être constituée par des éléments infiltrés ou subversifs dont les objectifs seraient :

- de créer un climat d'insécurité,
- de porter atteinte à l'intégrité des infrastructures sensibles,
- d'entraver les mouvements des forces armées,

33. l'engagement de la compagnie d'infanterie

L'engagement de l'unité se situe dans le cadre général d'un contrôle de zone visant à :

- rassurer la population,
- déceler toute activité ennemie,

- intercepter et neutraliser l'adversaire,
- protéger les installations sensibles,

Il s'agit donc de se renseigner par la mise en place de dispositifs fixes et mobiles et d'intervenir sur les éléments adverses localisés afin de les neutraliser ou de les détruire.

Dans ce contexte, les principes d'action des missions offensives, défensives et de sûreté sont transposables à la défense terrestre. La mise en œuvre des armements et l'emploi de certains moyens tels que ceux du génie ou de l'artillerie ainsi que les règles d'engagement peuvent faire l'objet de dispositions particulières. La sauvegarde de la population et des biens face à la menace peut conduire à privilégier initialement la mise en place d'un dispositif dissuasif, par la protection, le rapport de force et la présence sur le terrain, plus que l'action en force. Cette dernière est menée sur des éléments ennemis repérés selon les principes détaillés dans l'étude des missions.

Les facteurs du succès sont principalement l'aptitude à se renseigner, et la rapidité d'intervention pour lesquelles la coopération avec l'ALAT et l'armée de l'air peut être essentielle.

Dans le cadre de l'engagement dans les missions de défense terrestre, un contact permanent doit être recherché avec les forces de l'ordre, police et gendarmerie, tant pour l'acquisition du renseignement que pour la conduite de l'action.

CHAPITRE 4 : LES OPERATIONS DE FRANCHISSEMENT

41. généralités

Les franchissements ont pour but de porter des forces d'une rive à l'autre d'une coupure, malgré l'action de l'ennemi, afin de permettre l'exécution d'une mission. Ils constituent des opérations délicates car ils provoquent généralement une rupture importante du rythme de l'action - ils fournissent donc des délais à l'adversaire -, un resserrement du dispositif et une vulnérabilité accrue des forces aux tirs directs et indirects.

Ce chapitre ne traitera pas du franchissement en continu de la compagnie qui fait l'objet de procédures particulières. Il présentera l'action de la compagnie, ou du sous-groupement, engagée en premier échelon dans un franchissement discontinu en souplesse par moyens légers.

42. modalités d'exécution

En premier échelon, la compagnie, ou le sous-groupement, peut recevoir la mission de franchir une coupure afin de conquérir, puis de tenir, un périmètre de sûreté indispensable à l'installation par le génie des moyens permettant un franchissement en continu, puis au franchissement de l'échelon principal.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<p>Reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le ou les sites de franchissement, • la zone de préparation, • les itinéraires d'accès au(x) site(s), <p>Articuler et fractionner l'unité,</p> <p>Elaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le plan des appuis feux, • les mesures de coordination, <p>Fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rythme du franchissement • les objectifs à atteindre, <p>Préparer le personnel et les matériels, Rendre compte des délais nécessaires au franchissement, Donner les ordres.</p>
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • déclencher les tirs de neutralisation et d'aveuglement, • s'appuyer, • franchir par éléments successifs, • s'emparer des objectifs immédiats, • reconnaître la zone fixée et détruire les éléments ennemis, • tenir le périmètre de sûreté fixé.
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : appuyer, détruire. • GEN : reconnaître les sites de franchissement, assurer le franchissement discontinu, participer à la conquête de la zone de sûreté. • ART : aveugler les observatoires, participer à la conquête de la zone de sûreté, interdire toute réaction offensive, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur. • ALAT : hélicopter tel élément pour couvrir le site ou s'emparer d'un point clé.

RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none">• de la préparation et de l'exécution du franchissement,• de la conquête des objectifs successifs,• de l'atteinte du périmètre de sûreté.
---------------	---

Le croquis ci-dessous illustre la première phase du franchissement autonome de la compagnie d'infanterie qui consiste à conquérir un périmètre de sécurité au-delà de la coupure. Les phases suivantes consistent à élargir la tête de pont en faisant franchir successivement l'ensemble des moyens de combat de l'unité. Ce n'est qu'une fois cette opération achevée que le génie peut mettre en place les moyens de franchissement en continu. Cependant, la phase préliminaire au franchissement verrait la reconnaissance des rives par les équipes spécialisées du génie, seules qualifiées pour déterminer les capacités de franchissement en autonome avec les véhicules.

CHAPITRE 5

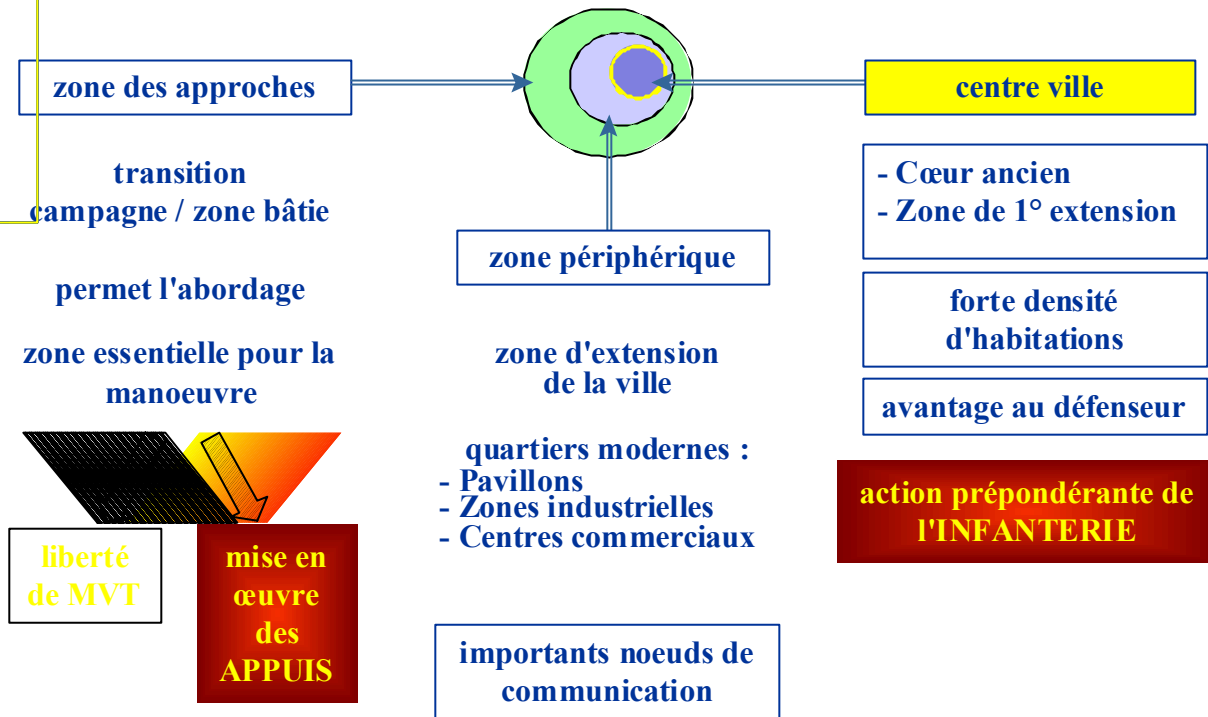
LE COMBAT EN ZONE URBAINE

51 . GENERALITES

Compartimentées et d'accès souvent difficile, les localités constituent une zone privilégiée d'engagement des sous-groupements à dominante infanterie. La zone urbaine se caractérise notamment par une visibilité réduite, des champs de tir limités et des difficultés d'orientation et de liaison. Les facilités de camouflage, d'installation et de valorisation du terrain donnent l'avantage au défenseur. La présence de la population peut entraver considérablement la manoeuvre des unités.

Le schéma ci-dessous précise les structures de la zone urbaine et les implications pour la manoeuvre.

LES STRUCTURES URBAINES



52. principes

- Le combat dans les localités est un combat interarmes. La compagnie d'infanterie engagée en zone urbaine a besoin d'être renforcée en blindés ou en chars, en génie, et doit pouvoir bénéficier d'appuis feux indirects.
- Souvent très coûteux en personnel et en munitions, ce type d'engagement nécessite une organisation logistique particulière, des délais de préparation et de réorganisation après l'action.
- Combat complexe du fait des spécificité du milieu, la manoeuvre doit être simple et progressive afin de préserver la sûreté et d'éviter les tirs fratricides.
 - simplicité de la manoeuvre :
 - dispositif facilitant la mise en œuvre des appuis directs et indirects
 - itinéraires de progression faciles à suivre,
 - objectifs caractéristiques fixés aux subordonnés.
 - progressivité de la manoeuvre :
 - objectifs ou limites de bond intermédiaires,
 - actions successives des éléments subordonnés,
 - mise en place d'appuis et/ou de couverture avant toute progression.
- L'élaboration des mesures de coordination est un des facteurs principaux du succès, d'autant que l'exécution de la manoeuvre sera souvent décentralisée au niveau de la section, ou du groupe de combat.
- Il n'y a pas de mission spécifique au combat en zone urbaine. Chacune des missions étudiées dans les chapitres précédents peut être donnée à un sous-groupement s'engageant en zone urbaine. Cependant, le rythme d'exécution sera plus lent et l'accent sera mis sur la sûreté et la coopération interarmes.

53. le combat offensif

531. généralités

L'action offensive en zone urbaine a pour but de saisir des zones ou points clés en détruisant, en neutralisant ou en chassant l'ennemi qui peut les occuper ou les tenir. Ces points caractéristiques peuvent être :

- des nœuds de communication,
- des points de passage obligés (carrefours, ponts),
- des constructions ou positions dominantes facilitant l'observation et le tir,
- des immeubles représentatifs ou symboliques,
- des axes.

532. étude des acteurs

Le tableau ci-dessous présente, de façon non exhaustive et générale, les forces et faiblesses des acteurs du combat offensif. La population peut constituer un troisième acteur dans la mesure où elle peut représenter un enjeu ou une entrave à l'emploi des moyens (saturation des itinéraires logistiques ou de manoeuvre). Dans tous les cas, la population est une source de renseignement.

	AMIS	ENNEMI
FORCES	<ul style="list-style-type: none"> • choix du moment de l'action, • choix des moyens et de l'articulation, • choix du mode d'action, • choix des objectifs, • capacité à isoler la zone ou l'adversaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la zone d'action, • contrôle du milieu, • valorisation du terrain, • délais d'installation et de préparation.
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> • méconnaissance du milieu, • vulnérabilité dans la marche à l'ennemi, • mobilité réduite, • délais préparatoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • capacités logistiques limitées dans le temps, • acquisition du renseignement sur les intentions de l'assaillant • la difficulté de défendre l'ensemble de la zone génère des points faibles dans le dispositif

533. modalités d'exécution

Les missions offensives, ou de sûreté, les plus courantes du sous-groupe engagé en premier échelon en zone urbaine sont : reconnaître et s'emparer d'un point ou d'une zone clé.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	<p>Déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs successifs, • les itinéraires, <p>Fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'articulation des moyens, • les mesures de coordination, • les objectifs intermédiaires, • l'organisation du soutien, <p>Elaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plans de feu, • les plans d'obstacles (couverture progressive du dispositif de l'unité) <p>Reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les positions d'installation des appuis, • les positions de départ des différents éléments, <p>Donner les ordres.</p>
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • se renseigner, renseigner • déclencher les tirs d'appui, • progresser, • s'appuyer, • se couvrir et isoler l'objectif, • fixer, • prendre et préciser le contact, • neutraliser, détruire, • tomber en garde.

<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : soutenir, appuyer, détruire, reconnaître, • GEN : reconnaître les obstacles, faciliter la progression en ouvrant des itinéraires ou des passages, participer à la couverture par la mise en place d'obstacles ou par des destructions, participer à la conquête des objectifs. • ART : préparer les tirs d'appui essentiellement sur les lisières des zones urbaines, faciliter éventuellement les réductions de résistances, dissocier le 1° échelon de l'échelon de soutien dans la profondeur, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement. • ALAT : hélicopter des éléments d'appui ou d'assaut, appuyer la progression. (1)
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • de la progression, • des informations sur l'ennemi, la population ... • de l'action engagée.

(1) L'emploi de la troisième dimension peut être limitée par les défenses sol air adverses, par la visibilité réduite du fait des combats. La coopération avec l'ALAT peut :

- faciliter la mise en place d'éléments d'appui, d'observation, ou d'assaut ou d'éléments chargés de couvrir le dispositif ou d'isoler les objectifs.
- fournir un appui feu
- permettre les opérations logistiques d'urgence.

Les croquis ci-dessous présentent deux exemples de manoeuvre offensive en zone urbanisée : le sous-groupe reconnaît une localité, et le sous-groupe s'empare d'une localité.

Dans le cadre de la reconnaissance offensive d'une localité, l'accent est généralement mis sur la sûreté. Les moyens du génie donnés en renforcement suivent le premier échelon afin de pouvoir intervenir dans les délais les plus brefs.

Le sous-groupement ayant reçu la mission de s'emparer d'une localité doit, au préalable, disposer d'un certain nombre de renforcements, notamment en blindés et en génie. Il doit aussi se renseigner et être renseigné par l'échelon supérieur. La nature de l'élément réservé sera principalement déterminée par le terrain (possibilité d'installation d'une base d'appui), et par le dispositif de l'ennemi éventuel. La manoeuvre d'approche s'effectue en véhicules ; une fois les combattants débarqués, ceux-ci fournissent des appuis complémentaires grâce aux armes de bord. Lorsque les fantassins ont pris pied dans les premières zones bâties, le peloton blindé peut être dissocié afin d'appuyer au plus près les fantassins au contact. Les moyens du génie donnés en renforcement suivent le premier échelon afin de pouvoir intervenir dans les délais les plus brefs.

54. le combat défensif

541. généralités

- L'action défensive en zone urbaine a pour but de contrôler le milieu ou d'interdire à l'ennemi de s'emparer des zones ou points clés qui peuvent être :
 - des nœuds de communication,
 - des points de passage obligés (carrefours, ponts),
 - des constructions ou positions dominantes facilitant l'observation et le tir,
 - des immeubles représentatifs ou symboliques,
 - des axes.
- Combat interarmes, l'engagement d'un sous-groupement en zone urbaine requiert des délais de préparation indispensables à :

- une reconnaissance détaillée :
 - des zones de destruction,
 - des positions défensives et des secteurs de tir,
 - des travaux de protection,
 - des travaux de valorisation du terrain,
 - des itinéraires de repli et de contre-attaques,

- l'organisation du terrain :
 - protection et aménagement des positions de tir,
 - réalisation du plan d'obstacles reconnu,
 - ouverture ou aménagement d'itinéraires.

- l'élaboration des mesures de coordination :
 - plan des feux directs et indirects,
 - conduite des feux,
 - préparation des contre-attaques internes à l'unité ou d'éléments voisins.

- Le combat défensif en zone urbaine peut prendre plusieurs formes :
 - actions de freinage
 - actions de défense d'usure,
 - actions d'arrêt ou d'interdiction à partir de points d'appui,
 - contrôle de zone.

542. étude des acteurs

Le tableau ci-dessous présente, de façon non exhaustive et générale, les forces et faiblesses des acteurs du combat défensif. Dans la mesure du possible, la population devra être évacuée pour sa sécurité et pour accroître la liberté d'action des troupes engagées. La population est une source de renseignement mais pourra aussi représenter une entrave aux mouvements sur les itinéraires.

	AMIS	ENNEMI
FORCES	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la zone d'action, • contrôle du milieu, • valorisation du terrain, • délais d'installation et de préparation. 	<ul style="list-style-type: none"> • choix du moment de l'action, • choix des moyens et de l'articulation, • choix du mode d'action, (action en force ou en souplesse) • choix des objectifs, • capacité à isoler la zone ou l'adversaire.
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> • capacités logistiques limitées dans le temps, • acquisition du renseignement sur les intentions de l'assaillant • la difficulté de défendre l'ensemble de la zone génère des points faibles dans le dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> • méconnaissance du milieu, • vulnérabilité dans la marche à l'ennemi, • mobilité réduite, • délais préparatoires.

543. modalités d'exécution

Les missions défensives les plus courantes du sous-groupement engagé en premier échelon en zone urbaine sont : freiner, interdire, participer à un coup d'arrêt, mener une défense d'usure et défendre un point ou d'une zone.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	Déterminer : <ul style="list-style-type: none"> • les zones de destruction, • les itinéraires nécessaires à la manoeuvre, Fixer : <ul style="list-style-type: none"> • l'articulation des moyens, • les mesures de coordination, • les zones d'installation, • les travaux de protection à effectuer,

	<ul style="list-style-type: none"> • l'organisation du soutien, <p>Elaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plans de feu, • les plans d'obstacles, <p>Reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les positions d'installation des appuis, • les itinéraires de contre-attaque, <p>Donner les ordres.</p>
MANOEUVRER	<ul style="list-style-type: none"> • se renseigner, renseigner • déclencher les tirs directs et indirects, • coordonner les feux, • neutraliser, détruire, • s'appuyer, se couvrir, (éventuellement) • contre-attaquer,
<i>ROLES INTERARMES</i>	<ul style="list-style-type: none"> • ABC : soutenir, appuyer, détruire, contre-attaquer. • GEN : valoriser la zone par des destructions et des obstacles, réaliser les travaux de protection, faciliter la progression des éléments de contre-attaque, participer à la couverture par la mise en place d'obstacles ou par des destruction, • ART : dissocier toute réaction offensive, participer aux coups d'arrêt, participer à l'interdiction, faciliter et accompagner les contre-attaques, aveugler les observatoires, dissocier le 1° échelon de ses éléments de soutien, participer à la couverture sur un flanc ou face à une direction, rechercher le renseignement dans la profondeur.
RENDRE COMPTE	<ul style="list-style-type: none"> • des informations sur l'ennemi, la population ... • de l'arrivée de l'ennemi, • de l'action engagée, • des pertes infligées et subies.

CHAPITRE 6 : LE COMBAT DE NUIT

61. généralités

La nuit, ou les mauvaises conditions de visibilité, peut faciliter ou modifier sensiblement le combat de l'infanterie. La mise en place généralisée de moyens de vision nocturne procure une capacité réelle au combat de nuit tant dans le domaine de l'observation et des déplacements que dans celui de la conduite des feux.

Les facteurs principaux à prendre en compte sont les suivants :

- le rythme de l'action,
- les délais,
- la discrétion,
- les difficultés d'orientation,
- la surprise,
- la fatigue des combattants.

Compte tenu de ces facteurs, l'avantage, dans le combat de nuit, est généralement au défenseur pour des raisons similaires à celles du combat dans les localités. Ceci n'exclut pas que la surprise de l'action de l'attaquant demeure un facteur déterminant du succès.

62. conséquences sur les missions de sûreté et sur les missions offensives

L'exécution des missions offensives ou de sûreté de nuit peut être contrariée par le manque de discrétion des déplacements en véhicules ainsi que les difficultés à acquérir le renseignement. Cependant, les mauvaises conditions de visibilité peuvent faciliter les infiltrations à pied et les marches d'approche.

Lors de la préparation de la mission, l'élaboration des mesures de coordination portera notamment sur :

- la simplicité de l'exécution de l'action,
- l'articulation des moyens,
- l'emploi des feux indirects.

Certaines phases de la conduite de l'engagement sont rendues particulièrement complexe de nuit ou par mauvaise visibilité :

- l'appui,
- le soutien,
- la contre-attaque,

63. conséquences sur les missions défensives

Le développement des moyens d'aide à la vision nocturne permet d'effectuer et de conduire les tirs dans des conditions analogues à celles de jour avec cependant une profondeur d'acquisition des objectifs souvent réduite.

- La préparation de la manoeuvre défensive portera principalement sur
 - la reconnaissance et la matérialisation des secteurs de tir,
 - la reconnaissance des itinéraires nécessaires à la manoeuvre,
 - l'élaboration des mesures de coordination,
 - la valorisation du terrain,
 - la mise en place dans la profondeur de moyens d'alerte.

- La simplicité devra prévaloir dans la conduite de l'action afin de faciliter :
 - la brutalité et la surprise du déclenchement des feux,
 - la sûreté des contre-attaques locales au regard des risques de tirs fratricides,
 - La gestion des moyens d'éclairage (centralisée par le commandant d'unité ou décentralisée, en tout ou partie, aux échelons subordonnés).